

**ELEMENTS D'ENQUETE**  
**PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON**  
Commission « Culture »

*Mathieu Leborgne*

Sociologue

**« Le patrimoine comme vecteur identitaire ? Dynamique des cultures locales du Verdon, entre vie rurale et influence urbaine »**

**ou**

***Les identités verdoniennes « en creux »***

*Janvier 2014*

## Table des matières

<b>Préambule : Les identités « en creux » : une cible de l'action culturelle du Parc ? .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction : Une re-définition de la commande : la question des publics.....</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE I : Un état des lieux statistique du territoire.....</b>	<b>12</b>
<i>Quelques précisions de méthode.....</i>	<i>12</i>
1. Les données générales de cadrage.....	13
2. Les données relatives aux questions sociales.....	13
3. Les données relatives aux questions foncières.....	14
Eléments de cadrage.....	17
1. Quelques données à l'échelle régionale.....	17
2. Les territoires verdoniens.....	20
<b>PARTIE II : Une question de « déprise » ? .....</b>	<b>20</b>
<i>Les constats.....</i>	<i>27</i>
1. Quand la ville a des effets sur la « culture » à la campagne.....	27
2. La culture pour qui, et avec qui ? .....	30
3. Etranges étrangers.....	33
4. « On va être bien »... mais finalement... « On est trop loin ».....	36
5. Quand la ville frappe à la porte...: une approche historique pour fondement.....	38
6. Le social et le culturel.....	41
<b>CONCLUSION : Le social et l'environnemental : les Hommes ensemble dans l'espace naturel.....</b>	<b>52</b>
<b>Indications bibliographiques.....</b>	<b>59</b>

## PRÉAMBULE

### ***Les identités « en creux » : une cible de l'action culturelle du Parc ?***

Réfléchir à la dynamique des cultures locales du Verdon, c'est d'abord se poser la question des « *porteurs* de cultures ». Le pluriel s'impose tant le champ est ouvert : de quoi parle-t-on ? On ne le sait pas vraiment encore, et c'est peut-être une des premières missions à programmer pour la toute récente (2010) commission culture du Parc naturel régional du Verdon : qui sont ces *porteurs* ? De quelle(s) *culture(s)* s'agit-il ? Si, par son écoute des acteurs locaux, ses compétences et ses actions sur le territoire, le Parc s'est bien construit une certaine idée d'un champ culturel existant (on pense ici aux questions de patrimoine, matériel ou non, mais aussi aux rapports sociaux - et historiques - à la nature et aux possibilités de développement économiques qui y sont liées), des zones d'ombre persistent qui pourraient bien constituer une partie immergée non négligeable de la constitution *des identités verdoniennes*. D'abord, parce que les concepts de *nature d'un côté* et *culture de l'autre* n'ont, dans l'histoire, que rarement été associés dans l'esprit des gestionnaires : les parcs naturels aujourd'hui ne sont pas des parcs culturels, malgré ce qui avait été imaginé, à la fin des années 1950, pour le tout premier d'entre eux, entre les montagnes de Lure et du Luberon. Aujourd'hui, si la majorité des Parcs régionaux français possède une commission « Culture », cette dernière est toujours pluri-thématique, associant ici, culture et tourisme ou là, culture et patrimoine ; comme si la culture ne valait pas pour elle-même. C'est, là encore, un problème de définition à trouver. L'autre raison de l'existence de ces zones d'ombre a trait à la sociographie de ces territoires-là, en région PACA, qu'on dit ruraux mais plus vraisemblablement périurbains, et qui méritent qu'on s'y arrête : associations de protection de la nature, de préservation du patrimoine local, AMAP et autres groupements ou individus en phase avec les problématiques « durables » de leur temps, ne constituent que la part visible, pour un Parc, de la société locale qu'il s'est engagé, *via* sa charte, à placer au cœur du projet territorial. Ces groupes-là forment société au sein-même de la société locale verdonienne. Et quand le slogan fédératif de l'ensemble des Parcs français s'énonce ainsi : « Une autre vie *s'invente* ici », les présentes réflexions de la commission « Culture » qui mixent de manière expérimentale le sensible de l'artiste, la vision de l'ethnologue et celle du sociologue, sont aussi l'occasion de se dire « qu'une autre vie *existe* ici ». C'est peut-être le moment de mieux la révéler et de réfléchir à la place de l'action culturelle en particulier mais de celle du Parc en général, pour replacer les hommes au cœur du projet local dédié à *l'ensemble* des composantes sociales des territoires verdoniens.

Car en effet, on sait peu qu'une autre vie, plus silencieuse peut-être, existe aussi faite de tentatives déçues de vie sur le territoire, à cause de la dureté de son quotidien, de l'éloignement couteux de « la ville » ou de la difficulté d'entrer dans la communauté locale ; faite d'évolutions démographiques souvent inverses à l'idée parfois pré-conçue « *d'Eldorado rural* » ; faite de taux parmi les plus élevés de travailleurs pauvres de la Région Paca ; faite de familles, monoparentales ou pas, dont les priorités sont le logement, le chauffage, l'enfant à l'école ou à la crèche ; faite enfin et aussi de gens *normaux* et sans problèmes qui vivent bien sans un Parc ou ne savent pas même son existence.

Mais tous ont en commun d'être porteurs de culture, y compris la plus ordinaire, y compris la plus éloignée de la nature et sa protection. C'est sur la base de ces constats sans fards que l'action culturelle du Parc peut se développer, jouant le rôle de passeur entre le monde naturel et le monde social, au sens fort. Ce travail en est un premier pas.

## INTRODUCTION

### *Une re-définition de la commande : la question des publics*

Ce travail s'inscrit donc dans le cadre de réflexions amorcées au sein de la « commission Culture » du Parc naturel régional du Verdon. Le fil directeur qui a guidé les premiers échanges au sein de cette commission, ainsi que, par la suite, au sein du comité de pilotage de la présente enquête, pourrait se résumer ainsi : quel est le champ d'intervention d'une commission culture au sein d'un Parc naturel régional ? Dans ce champ, quelles seraient les lignes de force constitutives d'une politique culturelle du Parc pour la période à venir (échéance de la charte actuelle, 2008-2020) ou, dit autrement, quels sont les éléments propres aux territoires verdoniens, vecteurs d'identité locale, à préserver, soutenir ou renforcer, pour, à terme, mettre en place un « plan de préservation des patrimoines » ?

Les termes de *culture*, de *patrimoine* et d'*identité* sont au cœur de la réflexion, bien que leur contour, leur définition et leur usage restent pour l'heure relativement indéfinis. C'est peut-être d'ailleurs, *ex-post*, un des objectifs de cette mission que d'éclairer les mots-outils avec lesquels travailler à l'avenir. Quoiqu'il en soit, la formulation de ladite mission est la suivante : « *Le patrimoine comme vecteur identitaire ? Dynamique des cultures locales du Verdon, entre vie rurale et influence urbaine* ».

#### *Périmètre*

Les rapports ville/campagne ont été considérés très tôt par le comité de pilotage de la mission comme un élément de contexte potentiellement structurant dans la compréhension des dynamiques culturelles locales ; c'est la raison pour laquelle deux zones géographiques témoins, internes au territoire du Parc, ont été définies en concertation avec le comité de pilotage, révélant chacune potentiellement des éléments caractéristiques de phénomènes, pour l'une, plutôt d'origine urbaine (la zone dite « Durance »), pour l'autre, plutôt d'origine rurale (la zone dite « Montagne »). Elles recoupent chacune des parties d'entités paysagères (devenues « unités territoriales » du Parc), sans pour autant s'y confondre. L'argument paysager n'est en effet pas au cœur du choix des critères de définition de ces deux zones ; si la référence au paysage structure fortement les représentations que chacun peut avoir du territoire, elle ne fait pas partie des critères *les plus pertinents* pour mettre en lumière les effets sociaux liés aux phénomènes d'urbanisation (au sens large), signe potentiel des évolutions démographiques du territoire, donc *in fine* des « profils culturels ».

Car en effet, le choix de ces deux zones témoins est orienté par une hypothèse de départ relative au rôle joué par *les effets des phénomènes d'urbanité dans l'espace rural*. Globalement, on aurait, sur la zone « Durance », un secteur fortement soumis à la pression urbaine (extension vers le nord, le long de l'axe durancien de l'aire métropolitaine marseillaise, couplée à des phénomènes territoriaux liés à des projets économiques structurant, de type ITER à côté du site du CEA à Cadarache) et sur la zone « Montagne », un secteur, situé certes dans le

périmètre d'influence de la Dracénie, mais *a priori* plus à l'abri des phénomènes d'urbanité en tant que tels.

Ainsi, leur périmètre se définira comme suit :

. la zone « Durance » correspondra globalement aux secteurs du plateau de Valensole (Vinson, Gréoux, St Martin-de-Brômes, Valensole, Allemagne, Riez, Roumoules, Puimoisson, Montagnac) et du haut-Var (Ginasservis, St Julien-le-M., La Verdière, Régusse)<sup>1</sup>,

. la zone « Montagne » regroupera pour sa part les secteurs de l'Artuby (Trigance, Comps, Bargème, Chateaufieux, La Martre, le Bourguet, La Bastide, Brenon) et une partie du moyen-Verdon (dont surtout Castellane et St Julien-du-Verdon).

Enfin, comme leur nom l'indique, ces zones sont dites « zones témoins » *i.e.* elles nous serviront potentiellement de témoin pour des phénomènes à plus grande échelle observables au sein du Parc dans son ensemble.

### *L'objet de l'enquête*

« La dynamique des cultures locales, entre vie rurale et influence urbaine » dessine un champ thématique large duquel nous avons, sur la base d'un état des savoirs préalable, tiré un axe de travail particulier, lié à une partie de la commande initiale passée à l'approche sociologique. Celle-ci s'énonçait ainsi en deux points<sup>2</sup> :

. la réalisation d'un premier travail d'ordre statistique relatif à la caractérisation des évolutions récentes de la démographie verdonienne ; il s'agira ici de s'intéresser plus particulièrement aux mouvements démographiques (soldes naturels/migratoires, migrations domicile/travail, ...) pour mieux renseigner ce que nous avons appelé les effets des phénomènes d'urbanité dans l'espace rural. Il s'agit là d'un travail sur les données sociographiques de cadrage de l'enquête, valable ici comme pour les autres actions menées ou envisagées par le Parc.

. l'actualisation d'une réflexion qui avait été menée sur les communautés locales verdoniennes (Leborgne, 2006) sous la forme de ce que nous avons alors appelés « socio-types ». L'idée était alors de décrire les catégories de profils socio-démographiques qui composent la « communauté verdonienne » qu'on sait très hétérogène. Dans le cadre de cette mission, et au vu des intuitions sur les évolutions démographiques des territoires verdoniens, un focus avait été imaginé sur une catégorie de population couramment appelée « nouveaux arrivants ». La raison de ce focus a trait au caractère « urbain » que cette population incarne et donc à l'ensemble des références<sup>3</sup> d'ordre urbain qu'elle porte en elle.

---

<sup>1</sup> Même si certaines de ces communes varoises se situent moins dans la zone d'attraction du Val de Durance et plus dans celle du pôle urbain de la Dracénie.

<sup>2</sup> Cf. note de cadrage, décembre 2012.

<sup>3</sup> Ce qu'on entend ici par « référence » comprend les habitudes, les envies, les rapports à l'espace naturel, au cadre de vie... Ce que certains sociologues (J.Viard 2012, notamment) appellent « les modes de vie ».

### *Argument : de la demande à l'offre touristique...*

L'enjeu était ainsi de tenir ensemble cette approche sociographique des territoires et l'horizon programmatique de la commission culture dans la construction d'un futur plan de préservation des patrimoines. Pour cela, la posture que nous avons choisie de prendre s'est basée sur le constat suivant : un des axes majeurs de la politique menée par le Parc naturel régional du Verdon depuis qu'il existe consiste en une réflexion croisée sur la manière dont la nature (et sa préservation) et l'économie (et son développement) pouvaient faire système dans un souci de préservation de la ressource (eau notamment mais aussi paysages). Ici, comme sur d'autres territoires aux paysages remarquables mais économiquement fragiles, c'est l'industrie touristique qui constitue le centre de ces enjeux croisés. Dès lors, une maturité gestionnaire et politique s'est progressivement construite, au sein de la structure Parc, pour notamment être en capacité de proposer une vision de ce qu'une organisation comme un Parc naturel régional (avec l'ensemble des valeurs qu'elle véhicule) peut vouloir mettre en avant. En matière touristique, en quelques années (tournant des années 2003-2005), les gestionnaires locaux sont passés d'une politique de la demande à la mise en place progressive d'une politique de l'offre<sup>4</sup>. Ce qu'on appelle *politique de la demande* (touristique) consiste, pour un territoire et ses acteurs professionnels, à répondre à la *demande* faite par le client (visiteur) pour satisfaire ses envies. La politique de l'offre, à l'inverse, consiste en une posture active de proposition (offre) qui correspond à ce qu'on souhaite donner à voir (à manger, à lire, à faire....), fruit d'une discussion interne formalisée dans la charte du Parc. En d'autres termes, comment passer des baraques à frites des bords de lac à une proposition de tourisme vert, local et intégré ? Cela a été rendu possible pour une raison principale : la connaissance fine<sup>5</sup> par les gestionnaires (et les professionnels) de cette catégorie particulière de population du Verdon que sont les visiteurs, intermittents du territoire.

Pourtant, si à une dérive existante (prégnance de la politique de la demande), une réponse construite a pu être apportée au fil des années (mise en place de l'offre touristique du Parc par le biais notamment de la marque « Parc »), une autre dérive est venue remplacer la première ; à trop focaliser l'attention sur la manière de mieux gérer le fait touristique, le *fait local* a été mis de côté. C'est en tout cas ainsi que la chose a été ressentie par nombre d'habitants du Parc (cf. enquête de réception du Parc, 2004), source d'une critique appuyée de la part d'une partie de la population locale envers le Parc : « Vous vous occupez mieux des touristes que des gens qui vivent ici » était en substance l'objet du reproche. De cette tension est né un des axes, devenu fort aujourd'hui, du programme d'actions du Parc dans le cadre de sa deuxième charte (2008-2020), programme intitulé : « Pour que l'homme soit au cœur du projet ».

### *Proposition : de l'offre à la demande culturelle*

L'idée centrale de cette part-là du programme d'actions est simple : rapprocher la structure Parc du territoire Parc et de ses habitants. Pour

---

<sup>4</sup> C'était la base stratégique du schéma du tourisme durable du Parc.

<sup>5</sup> Notamment par le biais d'actions mises en place très tôt par le Parc ; on pense ici aux éco-gardes, par définition au contact de cette population-là.

cela, 3 orientations générales en constituent la feuille de route, que nous reprenons ici :

« . *favoriser la réappropriation, l'expression et la pratique culturelle,*

*. impliquer les acteurs locaux dans le projet,*

*. développer une conscience citoyenne par l'éducation. »*

C'est là une des origines de la constitution au sein du Parc de la commission culture. Son programme reste à faire et la thématique nouvelle, et on l'a dit en préambule, pas forcément au cœur de la *culture* « Parc ».

Aussi, se retrouve-t-on schématiquement aujourd'hui avec deux situations relativement antagoniques : d'un côté, une thématique économique-touristique ancienne dont le passage d'une politique de la demande à une politique de l'offre témoigne de la maturité gestionnaire<sup>6</sup> ; de l'autre, une entrée récente dans le champ culturel, très peu balisé, que ce soit en termes de ligne directrice de projets, d'outils à mobiliser, de périmètre à circonscrire mais aussi et surtout de *public potentiel concerné*.

En d'autres termes, le champ culturel se voit aujourd'hui confronté à une dynamique inverse de celle qui a prévalu dans le champ économique : après un travail entamé sur l'offre culturelle (cf. *l'annuaire culturel du Parc*), le sentiment d'un nécessaire retour à une *politique culturelle de la demande* s'est fait jour pour être en capacité, par la suite, de mieux préparer son offre. Qui sont les habitants de ce territoire, quelles sont leurs désirs, envies, leurs intérêts, leurs préoccupations aussi ? Quelle est la *demande* ? En matière culturelle mais pas seulement.

La sociographie des territoires verdoniens n'est pas loin. Nous avons en effet choisi de ne pas la restreindre à une approche strictement culturelle (*pratiques culturelles*<sup>7</sup>) même si ce fut l'entrée par laquelle nous avons débuté l'enquête. La réflexion de la commission culture a finalement permis, nous le verrons, de rouvrir le champ du regard sur la population du territoire.

### *Cheminement*

Ainsi, à partir d'un focus large (statistique) sur la question du rapport à l'urbain, nous sommes entrés sur le territoire à la rencontre d'acteurs de l'animation culturelle locale avec comme ligne directrice d'interrogation, la question des publics. Quel est leur profil, ont-ils évolué dans le temps, quelles sont les demandes en matière culturelle ? L'idée sous-jacente étant que l'architecture (nature des activités, modes d'organisation) et la dynamique de ce monde-là (animation culturelle) ne pouvaient pas ne pas être bousculées par les phénomènes d'urbanisation pressante, concernant la zone « Durance » au moins<sup>8</sup>. Comme si un bouillonnement culturel allait correspondre à une vitalité démographique nouvelle.

---

<sup>6</sup> Cette maturité ne signifie pas, loin s'en faut parfois, que la question économique-touristique soit réglée dans le Verdon ; le propos vise uniquement à montrer les liens entre maturité d'une thématique et types d'outils ou de démarche mobilisables.

<sup>7</sup> Du nom d'une grosse enquête nationale menée par l'INSEE, initiée en 1973 et réitérée depuis en 1981, 1988, 1997 et 2008. Depuis, aucune donnée statistique de cette ampleur sur le sujet n'a été publiée.

<sup>8</sup> La zone témoin « Montagne » servant en cela de contre-point hypothétique.



Menés en parallèle avec l'approche statistique (**cf. Partie 1**), les entretiens exploratoires avec les acteurs de l'animation culturelle locale (notamment), nous le verrons, ont plutôt révélé ce qui ressortit à un manque, un vide, un besoin : la thématique de la déprise y prend une place centrale (**cf. Partie 2**). C'est d'ailleurs aussi ce qui apparaît dans les chiffres que révèle la statistique. Sur cette base, s'est imposée progressivement l'idée qu'il était nécessaire de changer le regard (*i.e.* la manière de voir et d'interroger) sur le territoire et ses habitants, en s'affranchissant d'au moins trois pré-notions fortement ancrées jusqu'alors à la fois dans les esprits gestionnaires, politiques et aussi scientifiques qui s'intéressent à ces territoire-là :

- . l'urbanisation croissante du territoire du Parc est un phénomène prégnant,
- . dans ce contexte, la préservation du milieu est une priorité pour les habitants du territoire,
- . la vision qu'a la structure Parc de la population de son territoire constitue la base des actions à mener pour l'animation locale du quotidien verdonien.

#### *Champ de compétences ou de connaissances ?*

Se départir de ces idées structurantes permet de réinvestir à nouveaux frais des interrogations anciennes auxquelles des réponses, par définition partielles, ont été données.

On pense à la plus connue (et la plus fréquente aussi) d'entre elles, relative, au fond, à l'opportunité même d'une telle structure sur le territoire, interrogation portée par une partie des habitants du Verdon : « Que fait le Parc ? ». Cette interrogation, disons-le maintenant, n'est plus aujourd'hui d'actualité. Elle avait trait à la jeunesse de la structure et à sa période d'implantation (de greffe) sur le territoire, dans un contexte où d'autres structures gestionnaires historiques pré-existaient et avaient laissé une marque profonde dans le territoire ; le Syndicat Mixte des Pays du Verdon en est le meilleur exemple. Le retour sur cet exemple emblématique (et finalement classique pour tous les Parcs naissants) a pour but de pointer certaines des questions importantes qui anime l'action quotidienne de ce genre de structure ; en substance : « à qui s'adresse notre action ? Par qui est-on perçu ? En regard, quelle est notre vision du territoire et de ses habitants ? ». L'histoire de l'invention des Parcs naturels régionaux en France à la fin des années 1960 est sans ambiguïté : il s'agit d'un outil d'origine urbaine, à destination des urbains. Et bien que plus que quarantennaires, ces racines sont tenaces, y compris dans le Verdon. Une certaine idée des rapports à la nature se partage en effet dans ces territoires-là. Les Parcs sont là pour y répondre, en animer les débats et appuyer les actions qui mettent en scène cette nature-là. Dans cette vision, la préservation des espèces et des espaces est au cœur des préoccupations, le paysage comme ressource première d'une esthétisation du « vivre au pays ». Dès lors, ce n'est pas un hasard si, pendant de nombreuses années, les

seuls animateurs « citoyens » de cette nature-là, interlocuteurs privilégiés et quasi-exclusifs de la structure Parc<sup>9</sup>, étaient des urbains, passionnés, amoureux et grands connaisseurs du Verdon... sans y habiter.

En d'autres termes, c'est un entre-soi naturalo-culturel qui, au fur et à mesure des années s'est construit autour et avec le Parc, caractérisé par des types de préoccupations et d'interrogations, des manières d'y répondre, correspondant à un cahier des charges « Parcs » dont une fédération nationale assure la cohérence et le label sur l'ensemble du territoire français.

Ce que nous voudrions pointer ici, par le biais de cette réflexion, tient au fait que ce champ de compétences, sans être remis en cause, doit nécessairement s'ancrer dans un champ de connaissances qu'on pourrait appeler « connaissances territoriales », au sens large. Et il nous semble que ce champ de connaissances n'est, à l'heure actuelle, *pas complet*. Nous reviendrons dans la suite sur ce qui nous fait penser que ce manque existe.

Ainsi, schématiquement, nous pourrions décrire l'état actuel du rapport du Parc à son territoire d'assise comme suit : sans forcément en avoir objectivé les contours et en rapport avec ce que nous avons présenté plus haut, l'institution Parc s'est construite une représentation de ce qu'on pourrait appeler « l'identité territoriale imaginée<sup>10</sup> » dont les principes structurant sont régis par un axe « naturel » prégnant (voir liste des mots clefs sur le schéma page suivante<sup>11</sup>). Cette « cité verte »<sup>12</sup> englobe ainsi une partie du territoire, celle *prise en charge* par le Parc. Mais à côté, coexiste ce que nous avons appelé « identités sociales imaginées » dont la question sociale au sens large constitue le principe structurant. L'une et l'autre se complètent pour former, dans ce que nous proposons ici, les éléments multiples de l'identité locale ; des *identités locales* devrions nous dire. Ainsi, pour situer notre propos, les réflexions qui suivent s'attacheront à donner quelques éléments de compréhension de l'état et du fonctionnement de ces identités sociales, complément nécessaire à la connaissance du territoire local. Dans ce contexte, nous situons la commission culture du Parc du Verdon dans une posture de **passer** entre ces identités-là, dessinant ainsi, nous le verrons, les cadres généraux d'un horizon programmatique/exploratoire pour ses travaux à venir (études et recherches à poursuivre ou, de manière plus opérationnelle, de champs thématiques à investir) qui mettraient « les Hommes *ensemble* dans l'espace naturel » (**cf. Conclusion**).

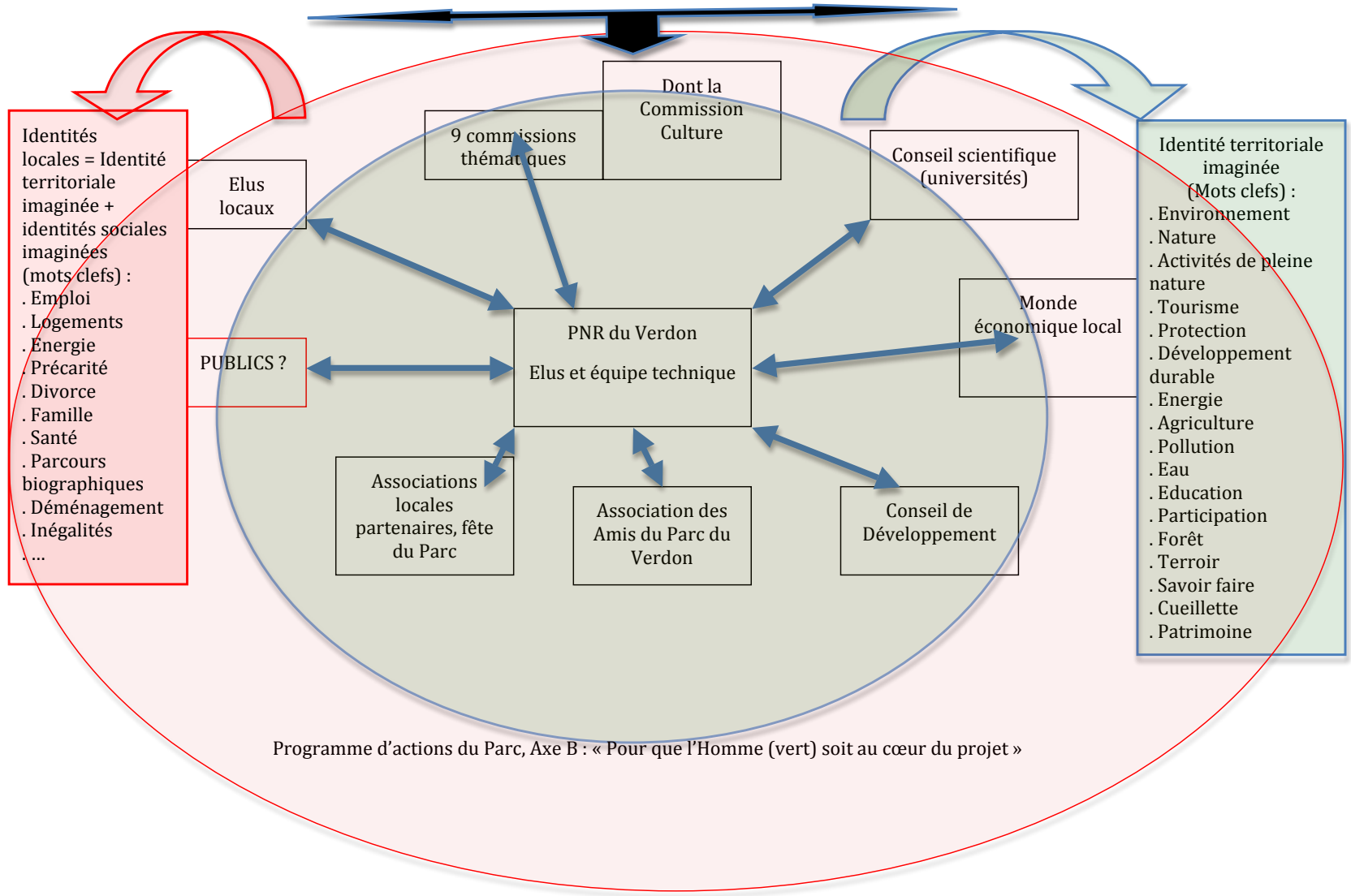
---

<sup>9</sup> On pense ici à ce qui pendant longtemps fut la seule association proche du Parc (créée par lui aussi) : l'association des amis du Parc du Verdon. Sur la quinzaine de membres actifs, seuls trois ou quatre vivaient dans le Verdon. L'association est aujourd'hui en sourdine.

<sup>10</sup> On pourrait aussi dire « représentée ».

<sup>11</sup> De manière provocatrice, nous avons renommé l'axe B de la charte : « Pour que l'homme (*vert*) soit au cœur du projet ».

<sup>12</sup> Lafaye C., Thévenot L., 1993, *Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature*, in *Revue française de sociologie*, n°34-4, pp.495-524.



## PARTIE 1 : UN ETAT DES LIEUX STATISTIQUE DU TERRITOIRE

### *Quelques précisions de méthode*

Cette introduction méthodologique est destinée à montrer une manière dont on peut travailler l'entrée statistique pour une caractérisation du territoire, en fonction des questions qu'on se pose. La dimension relativement expérimentale et programmatique de cette étude explique en partie le fait que certaines de ces pistes ne seront ici qu'évoquées, comme autant de pistes de travail et de recherche pour la commission culture en particulier ou pour le Parc en général. Après avoir décrit les outils utilisés(-sables), nous présenterons les grandes lignes qui se dessinent quant à la caractérisation sociodémographique des territoires verdoniens.

Le but de ce travail d'ordre statistique a donc été d'essayer d'objectiver par le chiffre des phénomènes sociaux (démographiques surtout) parfois imaginés, souvent commentés, en tous cas en lien avec les conséquences de l'urbanisation régionale dans le Verdon. C'est la raison pour laquelle, nous partirons, dans cette approche statistique, des deux zones témoins définies au départ de l'étude. On rappelle que ces deux zones nous ont permis de mettre en avant deux hypothèses fortes :

- . chacune de ces deux zones-témoins correspond à un modèle spécifique de développement économique et social,
- . ce modèle de développement est directement lié aux conséquences démographiques du processus de métropolisation régionale.

Les propos qui suivent sont construits sur la base de différentes données statistiques produites majoritairement par l'INSEE<sup>13</sup>, mais aussi d'autres organismes de recherche (comme l'INRA<sup>14</sup> notamment pour les questions foncières) ou encore le DROS<sup>15</sup> pour ce qui concerne la partie « sociale » des données territoriales. Elles nous permettent, pour certaines, d'accéder à un certain nombre de données de cadrage du territoire ; pour d'autres à des informations plus précises. Enfin, dernier support statistique possiblement mobilisable, les données statistiques

---

<sup>13</sup> Institut national de la statistique et des études économiques.

<sup>14</sup> Institut national de la recherche agronomique et son antenne d'Avignon. Merci à Gyslain Geniaux, chargé de recherche à l'INRA, de nous avoir communiqué nombre de données statistiques sur le sujet.

<sup>15</sup> Dispositif régional d'observation sociale (DROS) de la Région PACA.

brutes sur lesquelles nous pouvons travailler après avoir mis en œuvre d'abord un protocole de recueil sur le terrain, puis un protocole de traitement. Nous verrons dans quel domaine cette méthode peut être utilisée, à l'avenir.

Dans les lignes qui suivent, nous mentionnerons en fonction des thématiques abordées, les différents supports soit sur lesquels nous avons travaillé, soit sur lesquels nous (ou d'autres) pourrions travailler.

### 1. Les données générales de cadrage

Il s'agit là, très largement, de la caractérisation statistique globale du territoire concerné (le Parc du Verdon en général et certaines dimensions socio-démographiques des zones-témoins en particulier). Pour cela, on peut s'appuyer sur deux types de documents, produits tous deux par l'INSEE :

. les premiers présentent des données traitées et partiellement mises en forme de type « portrait de territoire ». Ces documents sont payants (produits à la demande ; ils comportent de l'information pré-traitées) : nous avons à disposition pour le territoire du Parc du Verdon (ses 46 communes), les portraits de territoire de 2009 et de 2012. Sur un mode similaire, l'INSEE produit aussi des rapports d'étude (gratuits), thématiques. Sur le territoire du Parc, un rapport en particulier a été produit par l'INSEE en Juillet 2008 intitulé : « Parc du Verdon : un développement différencié entre est et ouest ».

. Par ailleurs, nous avons aussi travaillé sur ce que l'INSEE appelle le dossier local communal : ce sont des fiches statistiques formatées (17 pages aux rubriques semblables pour chaque commune) spécifique à chaque commune, actualisées en partie chaque année. Accessibles gratuitement sur le site de l'INSEE, elles permettent d'avoir accès à un ensemble complet de données communales (y compris, pour certaines, relatives aux recensements précédents<sup>16</sup>, permettant ainsi une analyse diachronique).

### 2. Les données relatives aux questions sociales

En ce qui concerne les données sociales de cadrage<sup>17</sup>, ce sont les départements, traditionnellement en charge de l'action sociale (le pôle « solidarité »), qui fournissent les chiffres. Ceux-ci sont produits, au niveau des territoires, par l'activité des structures qui en ont la charge : on les appelle les CMS (*Centres médico-sociaux*) dans le département des Alpes-de-Haute-Provence ; ce sont les UTS (*Unité territoriales sociales*) dans le Var. Une très forte étanchéité existe au niveau de la prise en charge des questions sociales entre ces deux départements ; c'est une différence importante avec ce qui peut par exemple se faire au niveau de l'aménagement du territoire ou des questions environnementales à l'échelle inter-départementale du Parc du Verdon. En ce qui concerne les CMS (côté bas-alpin), sept CMS se répartissent le territoire du

---

<sup>16</sup> Le recensement général de la population (RGP) a lieu tous les 7 ou 8 ans.

<sup>17</sup> Certains domaines de l'action sociale nous concernent moins directement (violences conjugales, petite enfance, ...) ; nous ne les aborderons pas ici.

département. Ce sont les CMS de Riez<sup>18</sup> et de St-André-les-Alpes qui quadrillent la partie bas-alpine du Parc. Ses travailleurs sociaux et assistantes sociales ont pour mission la prise en charge d'un éventail large de problèmes sociaux et médico-sociaux : enfance, insertion (dispositif RSA<sup>19</sup> notamment), Protection maternelle et infantile (PMI) et « polyvalence » *i.e.* toutes les interventions des assistantes sociales auprès des familles pour différentes questions (logements<sup>20</sup>, endettements, ...).

Par ailleurs, en milieu rural, un autre organisme prend en charge les mêmes questions, mais à destination de la profession agricole : ce sont les assistantes sociales de la MSA<sup>21</sup>. Toujours en matière de données de cadrage, les assistantes sociales de la CAF ont deux missions particulières : les aides financières (ponctuelle ou d'urgence) et les déclarations de situations d'isolement (lorsque séparation au sein d'un couple, statut de parent isolé avec enfant(s) à charge...).

Enfin, à l'échelle régionale (mais compulsant l'ensemble des données des 6 départements de la Région), le Dispositif régional d'observation sociale (DROS) publie notamment un atlas social de la Région PACA 2013, document très complet sur l'état social du territoire régional. Il réalise aussi des études plus ciblées, voire expérimentales, sur tel ou tel secteur de la Région. Ainsi, le département des Alpes-de-haute-Provence a-t-il fait l'objet d'une étude en cours sur les parcours sociaux des bénéficiaires du RSA.

### 3. Les données relatives aux questions foncières

Qui vient habiter dans le Verdon ? Depuis quand ? Qui achète et qui vend ? Ces questions relatives aux dynamiques foncières sont informées par différents organismes et/ou professions ; les données qu'ils produisent sont difficilement accessibles. La préservation de la propriété privée, du patrimoine familial et des informations relatives au marché des transactions foncières et immobilières<sup>22</sup> en sont les principales raisons. La profession notariale est la mieux placée (avec l'INSEE) pour la construction de ces données. Nous donnerons ci-après les informations disponibles<sup>23</sup> concernant à la fois le type de contenu de certaines bases de données et les conditions de possibilités d'y avoir accès. Ce qui caractérise la question foncière et immobilière est la triple scission :

- . acheteur/vendeur d'une part,
- . locataire/propriétaire d'autre part,

---

<sup>18</sup> Chaque CMS prend en charge les questions sociales d'un ensemble de communes sur sa zone. A Riez correspond la zone du plateau de Valensole, à St-André, tout le secteur moyen et haut Verdon.

<sup>19</sup> Revenu de solidarité active.

<sup>20</sup> Les offices HLM sont aussi producteurs de statistiques sur cette question.

<sup>21</sup> Mutuelle sociale agricole.

<sup>22</sup> Toutes ces informations ont à voir avec des données mobilisables pour le calcul de l'impôt.

<sup>23</sup> Moyennant parfois convention.

. résidence principale/secondaire enfin.

En fonction de ce qu'on cherche, différentes bases de données pourront être mobilisées<sup>24</sup> :

. le fichier PERVAL : il s'agit de la base notariale nationale (tenue par l'association des notaires de France) : elle donne des informations sur l'origine des acheteurs mais globalement ne regroupe que 30% des transactions nationales : les notaires ne sont en effet pas obligés de la remplir. Concernant la Région PACA, la base PERVAL concerne la période de 2000 à 2007<sup>25</sup>.

. La base de la SAFER comprend *toutes* les transactions (hors zones U *i.e.* urbain et les cœurs de village et zones NA, zones d'urbanisation future). La base est complète depuis 1999 (hors urbain) car il y a obligation de la renseigner ; on accède par elle aux informations relatives à l'origine et les PCS des acheteurs.

. Depuis 2007, la base DVF ("Dévolution des valeurs foncières") remplace les bases PERVAL et SAFER : DVF est dédiée au calcul de l'impôt. Elle est donc exhaustive. Les informations qu'elle contient sont relatives uniquement à la personne qui achète, pas celle qui vend. Cette base est reliée la base de données suivante, MAJIC, dédiée au calcul de l'impôt.

. La base MAJIC : c'est le fichier foncier de l'Etat, matrice littérale du cadastre. Elle donne des informations sur les parcelles, le bâti, les propriétaires (public/privé), l'adresse de destination de la taxe d'habitation (renseigne donc sur le fait de savoir où se situe la résidence principale) ; elle informe aussi sur l'origine de l'acheteur (s'il s'agit d'une résidence secondaire, en comparant l'adresse des biens et l'adresse d'envoi postal de la taxe d'habitation).

Nb : les résidences secondaires sous forme de SCI échappent à ces statistiques (cela concerne, en PACA, un nombre non négligeable d'étrangers<sup>26</sup>).

---

<sup>24</sup> Une autre limite est celle de l'antériorité des informations contenues dans les différentes bases. Certaines remontent à plus de 20 ans, d'autres seulement 5 ans.

<sup>25</sup> Ces données ne sont accessibles que par conventionnement avec l'INRA Avignon qui s'en est rendu propriétaire.

<sup>26</sup> Sur ce point, les travaux des économistes de l'INRA Avignon (G.Geniaux, C.Napoleone) montrent que l'origine des acheteurs induit un surcoût important, voire très important sur certains segments. Ils observent par exemple, pour les notifications SAFER, un surcoût de 80 % pour les acheteurs de nationalité étrangère sur les segments bâtis et de 60 % pour les acheteurs de région extérieure à PACA. Ils précisent : « *En revanche, sur l'ensemble des segments, on n'obtient pas de significativité des effets induits au de la d'une période de 2 ans. C'est à dire que nous sommes en présence d'acheteurs pouvant et devant payer un prix plus important pour acquérir un bien immobilier, mais que ces acquisitions n'exercent pas d'effets d'entraînement sur le reste du marché. Deux effets complémentaires sont à distinguer : l'effet direct, c'est à dire le surcoût payé par un étranger lors d'une acquisition foncière, et l'effet induit, c'est à dire la diffusion du surcoût dans l'espace et le temps autour de la vente réalisée à un étranger. L'effet direct montre que les prix pratiqués lors de la vente à un acquéreur étranger à la région sont en moyenne supérieurs de 50 à 120% à ceux pratiqués lors d'une vente à un acquéreur régional ; les augmentations les plus importantes se trouvant sur les acquisitions de bâti par des acquéreurs de nationalité non française (121,16%). Les effets induits (...) ne sont pas significatifs en termes géographiques ou temporels. En conclusion, il n'y a donc pas d'effet d'entraînement des acquisitions réalisées par les étrangers sur le niveau moyen des prix sur le marché local. Les effets directs des étrangers sur les prix fonciers sont indéniables, mais ils ne modifient pas le niveau des prix des autres biens comparables qui se vendent à proximité ou à leur suite. Seule la persistance de ce type de demande est susceptible de modifier le niveau des prix sur un marché déterminé* ». (Geniaux, 2010).

. Le fichier INSEE appelé "Mobilités et migrations" (réalisé en 1990, 1999 et 2009)<sup>27</sup>. Les informations qu'il contient sont notamment, par commune : les nationalités, et d'où les gens viennent (distingue 5 classes : même commune, même département, même région, autre région et étranger). Elles ne concernent que les résidences principales.

En termes méthodologiques, la question qui se pose est de savoir si on appréhende mieux le phénomène sur les recensements (on perd alors l'information sur les non-résidents principaux) ou sur la propriété foncière (on perd alors les locataires) ou bien sur les ventes (on perd aussi les locataires).

En ce qui concerne ces différentes bases de données, certaines nous ont été rendues accessibles, d'autres pas, ce qui ne signifie pas que le Parc, en tant que syndicat mixte de gestion, ne puisse pas y accéder. La question se posera alors de la capacité de traitement, en interne, de ces données.

Enfin, à côté de ces bases de données existantes, d'autres chiffres peuvent être construits, qui nous renseignent sur d'autres types d'évolution de la société locale verdonienne ; il s'agit par exemple de recueillir, auprès de chacun des mairies des communes du Parc, le document appelé « Tableau du conseil municipal ». Ce document, envoyé en Préfecture après chaque élection municipale, contient les informations suivantes, relatives à la composition du conseil municipal nouvellement élu : nom, date de naissance, profession, domicile, date de la plus récente élection, nombre de suffrages. Recueillies sur la période 1965-2008 (7 élections), un traitement simple de ces données (concernant notamment la profession) peut utilement renseigner sur l'évolution de la composition socio-démographique des conseils municipaux, signe de l'évolution de la population des communes<sup>28</sup>.

Abordons maintenant, les quelques résultats statistiques d'ensemble et les pistes de réflexion qui se dégagent à l'analyse de certaines des données listées ci-dessus.

---

<sup>27</sup> Disponible gratuitement auprès d'un centre de recherche CNRS spécialisé dans les données statistiques, le centre Quételet.

<sup>28</sup> Pour des raisons de temps disponible, seuls quelques communes ont bien voulu répondre à l'envoi de ces tableaux. En l'état actuel, ils ne sont donc pas encore exploitables. C'est une des pistes à creuser pour le territoire du Parc dans son ensemble, notamment sur la base d'une thèse d'aménagement soutenue par Nicole Amphoux (1980) sur le sujet.



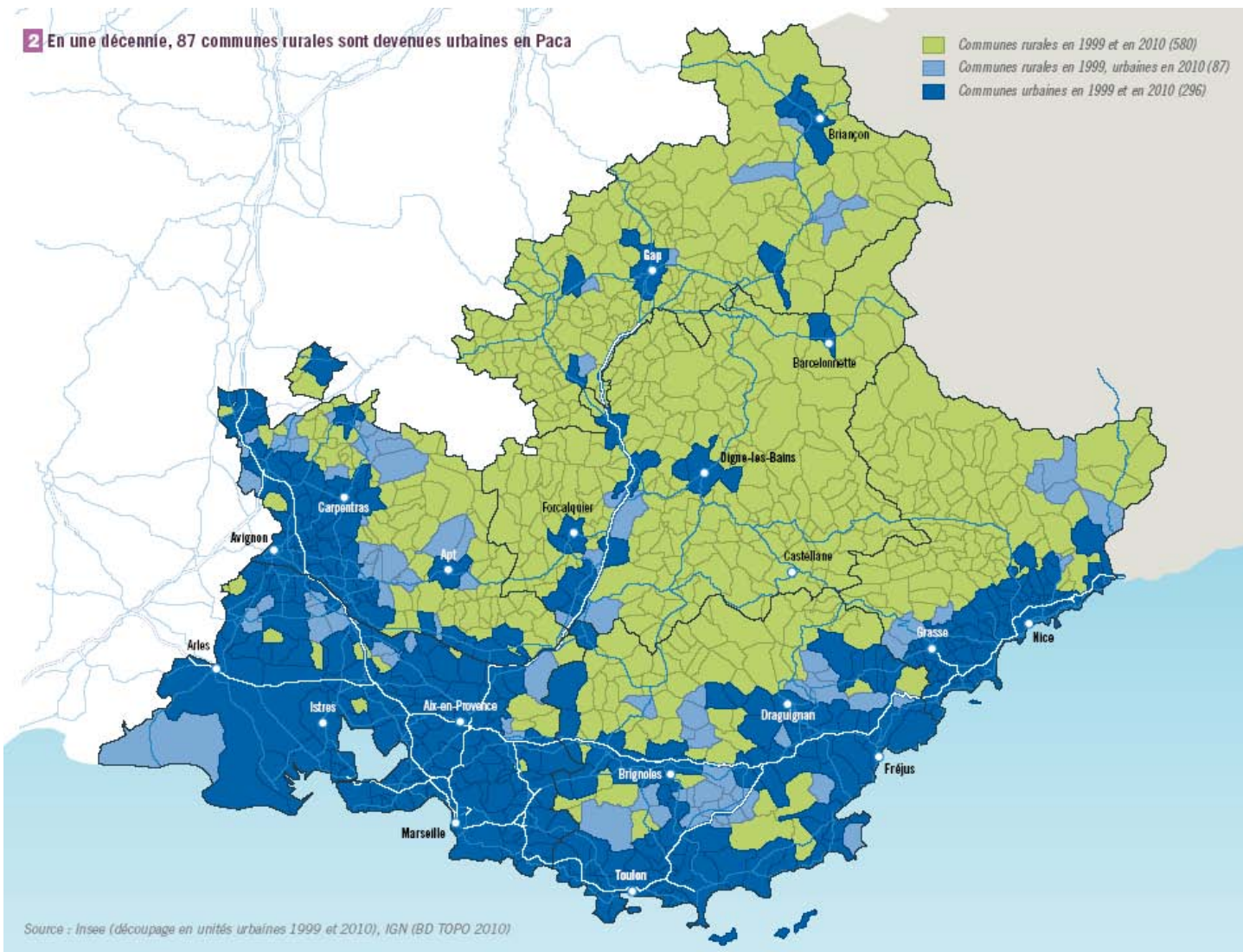
## *Eléments de cadrage*

### . Quelques données à l'échelle régionale

La population de la Région Paca est d'environ 5 millions d'habitants. Le solde démographique est positif, résultant de l'arrivée de populations du nord de la France supérieure aux départs vers le sud-ouest et l'ouest de la France. Le mouvement général est celui d'une hausse des catégories sociales supérieures (cadres supérieurs et professions intellectuelles) et d'une baisse du nombre d'étudiants, d'élèves, d'ouvriers non qualifiés. Cette évolution n'influe pas sur la structure par âge de la population régionale qui, si elle vieillit beaucoup, le doit à ses habitants déjà présents sur le territoire régional.

Contrairement à ce qu'on peut parfois penser donc, la Région PACA attire de nombreux actifs.

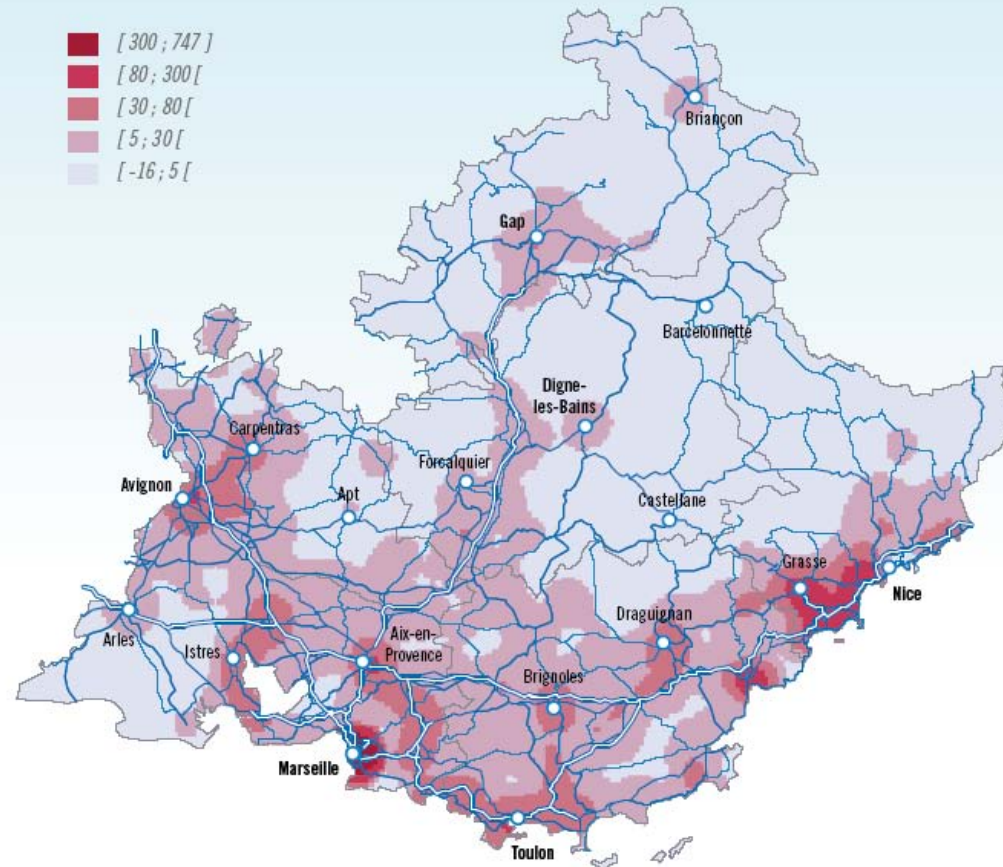
Quant à la répartition dans l'espace régional, sur 100 habitants, 6 résident dans une commune rurale. La Région a connu une hausse de 30% en 10 ans du territoire urbain (regroupement d'au moins 2000 habitants) qui recouvre aujourd'hui 41% du territoire régional. Les zones les plus concernées par cette urbanisation du territoire sont le secteur d'Avignon (84), le Var (autour de Draguignan et de Brignoles), l'axe durancien le long de l'A51 (de Manosque à Volonne, les communes font partie de l'espace urbain) et arrière-Pays méditerranéen. Les deux raisons principales de cette extension de l'urbain : la densification de certaines zones d'abord et l'extension ensuite (87 communes rurales en 1999 sont devenues urbaines aujourd'hui). Mais comme le mentionne le DROS, « l'extension du rural au profit de l'urbain ne signifie pas désertification du rural. En effet, les communes qui demeurent rurales ont également gagné 18% d'habitants sur la décennie » (Atlas social, p.10). La part des personnes vivant dans espace rural et très éloignée des équipements est particulièrement élevée en PACA (4 fois plus qu'en France). Ces territoires correspondent aux 14 pays de PACA. Le Verdon fait partie de ces territoires dont les caractéristiques rurales restent prégnantes, aujourd'hui encore ; les cartes suivantes l'illustrent :



Source : Atlas social, DROS, 2013

### 3 Une densification de la population de Paca le long des autoroutes

Évolution de la population entre 1999 et 2009 en nombre de personnes en plus par km<sup>2</sup>



Source : Insee (Recensement de la population 1999, RFL 2009)

Source : Atlas social, DROS, 2013

### . Les territoires verdoniens

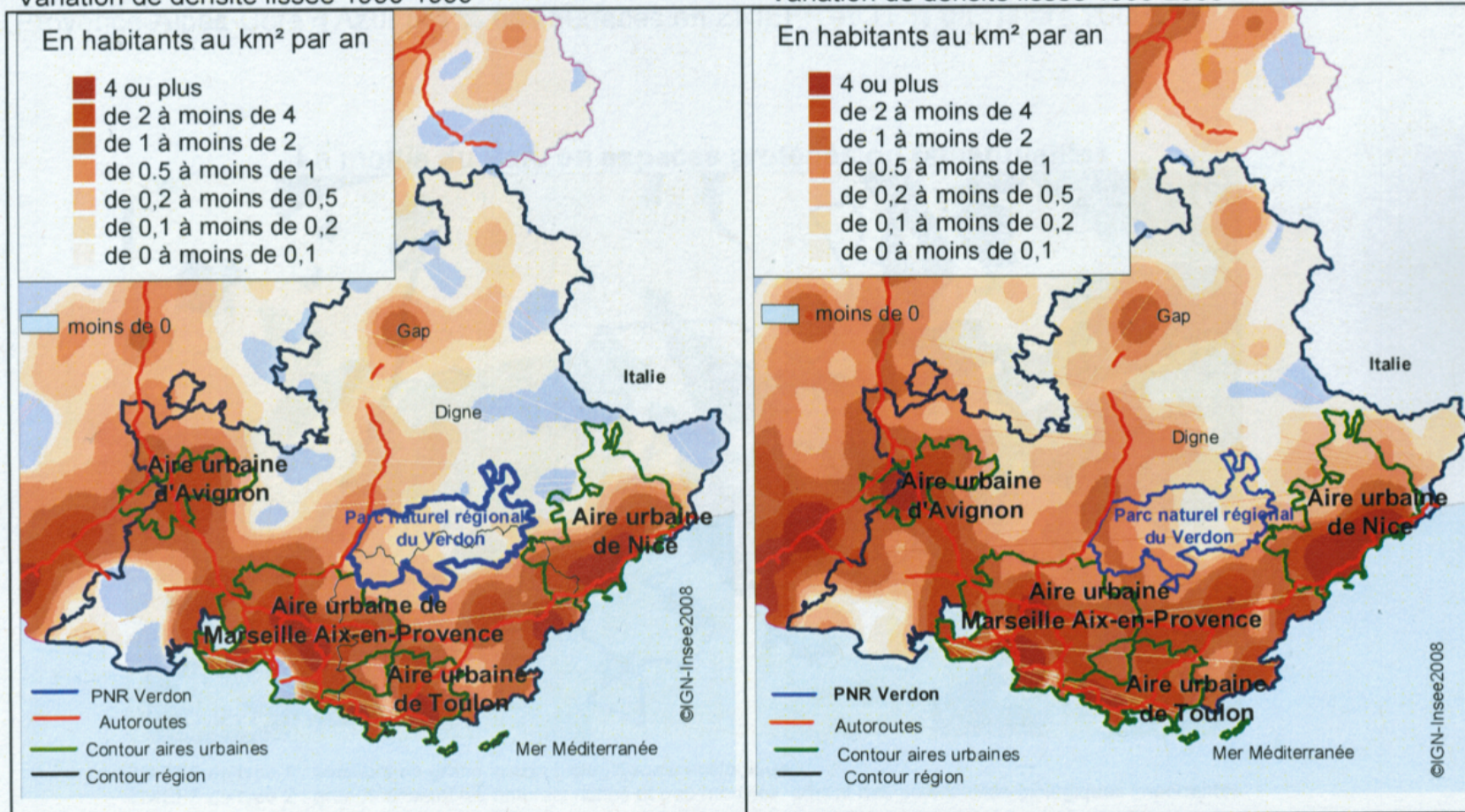
Nous ne reprendrons pas ici l'ensemble des données statistiques relatives aux territoires verdoniens mais insisterons sur quelques traits socio-démographiques caractéristiques. Les données sur lesquelles nous pouvons travailler de manière générale sont, pour partie, celles issues du recensement général de la population qui date de 1999. Certaines ont été actualisées en 2009-2010, d'autres non. Entretemps, certains phénomènes (sociaux notamment) ont pu apparaître : si les chiffres disponibles de l'Insee n'en font pas état, nous les aborderons par le biais d'autres organismes (sociaux notamment) producteurs eux-aussi, on l'a vu, de statistiques.

Le premier document sur lequel nous pouvons nous arrêter à trait à l'hypothèse qui nous a fait travailler sur deux zones-témoins : les effets potentiels des phénomènes d'urbanité dans l'espace rural (« Le Verdon, entre vie rurale et influence urbaine »). La carte ci-dessous montre en effet (par schématisation de l'évolution de la densité de population communale) la manière dont l'aire métropolitaine marseillaise étend son influence démographique vers l'intérieur de la Région, notamment le long de l'axe durancien. Il est notable de remarquer que, pris entre l'axe durancien à l'ouest, l'aire urbaine aixo-marseillaise au sud, l'aire niçoise à l'est et la densification du pays dignois au nord, les territoires du Parc du Verdon restent relativement protégés des effets de la péri-urbanisation (en termes de densité de population) - Voir carte de droite ci-dessous -. Seule la partie extrême ouest du Parc (autour de Vinon et Gréoux) semble impactée par cette remontée urbaine, en fait, sous l'influence du développement autour du pôle urbain manosquin.

## La périurbanisation, qui gagne au nord de la frange littorale fortement urbanisée de Marseille à Nice, commence à atteindre le Parc par l'ouest

Variation de densité lissée 1990-1999

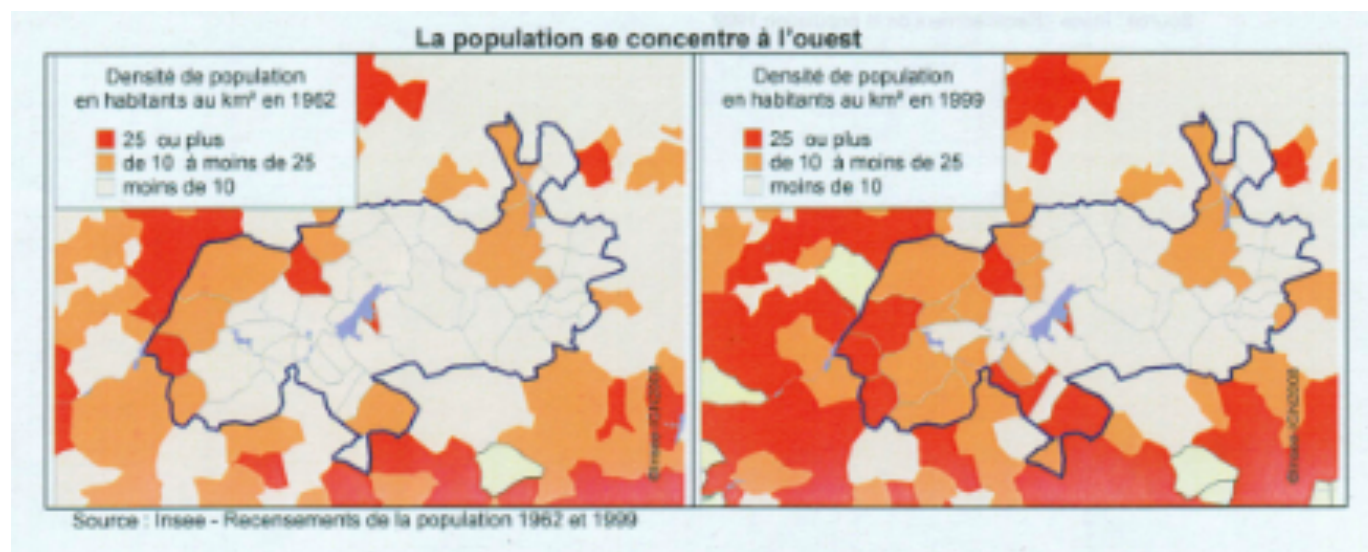
Variation de densité lissée 1999-2005



Source : Insee - Recensement de la population 1999, estimations démographiques supra-communales 2005

Source : Insee, rapport d'étude, 2008.

Un autre document (Insee, 2008) conforte le rayonnement du pôle manosquin et la densification démographique à l'ouest.



Source : Insee, rapport d'étude, 2008

Ces phénomènes démographiques s'ancrent, pour certains secteurs géographiques, dans l'histoire du développement industriel et économique de la région. Ainsi, lorsqu'en 1959, le CEA vient s'installer à Cadarache, il entraîne avec lui une dynamisation démographique importante de la partie ouest du Parc. On peut le considérer en tout cas comme événement déclencheur, à la suite duquel d'autres viendront se greffer et notamment, de manière plus structurelle et dans les marges du Parc, la poussée métropolitaine. Le résultat en est que les communes de Ginasservis, de Vinon, de Gréoux ou de St-Julien-le-Montagnier ont vu leur population doubler voire tripler en 50 ans. Toujours à l'ouest, plus au sud, Régusse (qui a plus que triplé) et Aups ont suivi le même essor, plutôt suscité par la proximité d'avec le pôle urbain dracénois. A l'inverse, dans ce qui correspond globalement à notre zone témoin « montagne », on assiste à un dépeuplement des petites communes d'Allons, Blieux, Brenon, Comps, La Garde, Le Bourguet, Majastres, Peyroules, Rougon, Soleihas. Le même phénomène se remarque aussi sur la zone ouest concernant Les Salles, Ste Croix et Puimoisson.

Malgré la déprise à l'est du territoire, on peut considérer, à l'échelle globale du Parc, que la population est, depuis 1975, toujours en augmentation même si cette augmentation est moins forte pour la période 1990-1999 que pour les périodes précédentes. Le solde migratoire

(arrivées moins départs) en est le principal responsable ; et cela, depuis 30 ans. Cet élément contraste avec les chiffres du solde naturel (naissances moins décès), négatif depuis 1975<sup>29</sup>. Cette structure de la population a pour conséquence une population du Parc relativement âgée (en 1999, 30% de ses habitants ont plus de 60 ans, contre 24% pour la Région PACA) : plus de retraités que d'étudiants habitent dans le Verdon. Ce sont d'ailleurs les jeunes retraités (55/70 ans) qui constituent la majeure partie des nouveaux arrivants, même si ces derniers renforcent globalement l'ensemble des classes d'âge.

Dans la décennie 1990, l'augmentation de la population concerne plus directement les pôles d'emplois limitrophes du Parc (d'où une hausse moins forte de la population du Parc dans cette période) : les populations s'y installent (Manosque, Digne, Oraison, Sisteron), plus que dans le Verdon. Dans cette lignée, les effets démographiques de l'implantation du projet ITER à côté du CEA à Cadarache sont-ils aujourd'hui ressentis plus autour des pôles urbains de Manosque, Aix et dans une moindre mesure Pertuis, que sur les territoires du Parc.

Par ailleurs, et en lien avec la présence de ces pôles urbains et économiques aux marges du Parc, on assiste depuis 1990, à une forte hausse des déplacements domicile/travail. Les communes de notre zone « Durance » sont les plus caractéristiques à cet égard : St-Martin-de-Brômes, Roumoules, Ginasservis, St-Julien-le-Montagnier, Vinon, La Verdière détiennent la proportion la plus importante de leurs actifs qui travaillent hors du Parc.

Sur la base des fichiers locaux communaux (actualisés en 2012), nous pouvons extraire un certain nombre d'informations comparées qui nous permettent de mieux caractériser nos deux zones-témoins (appelées zone D et zone M), dans les domaines qui nous semblent les plus parlants pour notre enquête : variation de population (dont solde migratoire), la répartition par classes d'âges, parcours (turn over) résidentiels et emplois. Les données des communes de la zone « Durance » ont été agrégées ; de la même manière pour la zone « Montagne ». Nous les avons ensuite comparées au Parc dans son ensemble. Les tableaux ci-dessous condensent ces informations :

---

<sup>29</sup> Seul le secteur de l'Artuby a, au sein du Parc, un solde qui n'est pas négatif mais égal à zéro. A titre de comparaison, ce solde est positif dans le Parc du Luberon et à l'échelle de la région PACA en général.

	Evolution population 1999/2007					Même logement il y a 5 ans	Autre logement, même commune	Autre logement dans commune du département	Idem, Région	Idem, France
	Solde Migratoire	0/19 ans	20/64 ans	+65 ans						
ZONE D.	3,9	4	22,1	55,8	22,3	55,1	9,9	11,1	12,6	11,4
ZONE M.	0,9	0,9	17,9	59	23,8	73,1	6,8	7,3	7,3	5,6
Parc du Verdon	2,7	2,9	23,5	55,7	20,8	/ <sup>30</sup>	/	/	/	/

	Chômage		ICE		Emplois dans la Commune en 2007 (EC)	Emplois Hors Commune 2007 (EHC)	EC 1999	EHC 1999	Emménagement il y a moins de 2 ans en 2007	Idem, entre 2 et 9 ans	Idem, il y a plus de 10 ans
	2007	1999	2007	1999							
ZONE D.	16,3	18,6	60,3	70,1	37,1	62,9	46,6	53,4	15,7	41,1	40,1
ZONE M.	17,4	14,2	89,4	126,4	54,4	45,6	63,4	36,6	10,1	37,8	52,1
Parc Verdon	14	17,3	75,2	87,4	45,5	54,5	56,4	43,6	13,4	41,8	44,8

Source : traitement personnel

<sup>30</sup> Signifie que les données ne sont pas actualisées pour certaines communes d'où l'impossibilité de les agréger.



L'ICE (Indice de concentration de l'emploi) correspond au (nombre d'emplois offerts sur la commune) / (nombre d'actifs occupés résidents). Ainsi par exemple, un ICE de 75% correspond à : « pour 100 actifs dans la zone, 75 emplois sont fournis ». Si le pourcentage est supérieur à 100, cela signifie que la zone attire des actifs.

A la lecture de ces deux tableaux, quelques enseignements généraux peuvent être tirés :

- . une vitalité démographique remarquable de la zone D (expliquée quasi-exclusivement par le solde migratoire),
- . une relative stabilité résidentielle caractérisant la zone montagne (près de 80% des résidents habitaient dans la même commune 5 ans auparavant), comparée à un *turn over* plus important pour la zone Durance,
- . les deux secteurs sont caractérisés par des taux de chômage importants<sup>31</sup> (malgré une légère baisse pour la zone Durance, due à la proximité du dynamisme économique en cours autour du pôle manosquin). La zone montagne doit plutôt faire face à une hausse du chômage, avec une caractéristique particulière liée au fait que, si jusqu'en 1999, elle attirait à elle les actifs, en 2007, ceux-ci sont obligés de sortir de la zone pour leur activité. Nous reviendrons plus loin sur les conséquences de telles évolutions, notamment sur la forte présence, dans le Verdon, de ceux qu'on appelle les « travailleurs à bas revenus ».
- . le Parc du Verdon reste globalement un territoire rural, qui résiste aux fortes poussées urbaines venues soit de la zone aixo-marseillaise, soit du centre et de la côte varoise.

---

<sup>31</sup> Précisons ici que les chiffres du chômage, dans les zones touristiques, sont à manier avec précaution ; une part non négligeable (bien que mal évaluée) des revenus liés aux emplois touristiques saisonniers échappent en effet à la déclaration. Nous y reviendrons.

## PARTIE 2 : UNE QUESTION DE « DEPRISE » ?

*« Le problème est que les élus sont attachés à leur clocher  
et que les gens regardent les kilomètres »*

Un acteur de l'animation culturelle locale

La deuxième partie de ce travail repose sur des entretiens menés auprès de différents acteurs des territoires verdoniens. Comme précisé en introduction, le choix des interlocuteurs a évolué au fur et à mesure de l'enquête, en même temps que s'affinait, se déformait ou se déplaçait la problématique initiale : d'une accroche centrée sur le rôle et la place des activités culturelles sur le territoire (la vie culturelle locale - acteurs et activités - comme révélateur du social ?), nous avons progressivement déplacé notre objet vers la question des publics, envisagés comme faisant partie d'une large communauté locale dont certaines caractéristiques, sociales notamment, étaient peu connues. Le fil directeur de ces rencontres et des échanges qui eurent lieu pourrait être résumé sous la thématique de « la déprise ». La partie qui vient tentera de renouer les fils qui, issus d'acteurs et de domaines hétérogènes, nous semblent former système ; la place de la « culture » mais plus exactement la place d'un Parc naturel régional dans ce contexte est, pour cela, interrogée à nouveaux frais.

### *Les premières intuitions*

C'est la question de la *sociabilité locale* qui motiva les premières rencontres que nous avons faites, avec en tête l'hypothèse générale suivante : la forme classique de l'association culturelle (*d'animation* culturelle) joue un rôle central au niveau local ; lieux de rencontre, d'animation, on trouverait dans ces espaces sociaux les ressorts citoyens (puisque très généralement sous le statut associatif) de la prise en charge de ce que l'éloignement urbain entraîne sur ces territoires dont on a vu précédemment la forte caractéristique rurale persistante. En d'autres termes, le maillage territorial des associations de loisirs, de culture et d'animation locales viendrait pallier les situations d'enclavement territorial (et parfois social) ce qui expliquerait le nombre important de structures de ce type au niveau communal, et aussi leur vitalité.

Ainsi, les thématiques abordées avec nos interlocuteurs ont elles été : l'historique de la structure, mode d'organisation, activités proposées, évolution socio-démographique des publics (question des nouveaux arrivants), relations sociales locales (vis-à-vis notamment de l'institution municipale), réseaux de diffusion.

C'est sur la base d'un pré-listing proposé par le Parc que nous avons initié nos entretiens. Les éléments que nous livrons ci-après illustrent des situations territoriales, des manières, pour les acteurs locaux, de les vivre ou de les faire vivre. Ils ne prétendent pas à l'exhaustivité et sont à considérer comme des « coups de sondes » sur le territoire, invitant, pour certaines de leur conclusion, à poursuivre la réflexion, dans d'autres cadres (ou pas) et avec d'autres moyens.

### *Les constats*

#### 1. Quand la ville a des effets sur la « culture » à la campagne

C'est là encore en partant de la problématique des liens entre la ville et la campagne que la question de la manière dont s'organise la gestion de la culture dans le Verdon peut être abordée. Il s'agit plus précisément de voir en quoi les modes d'organisation et de coopération intercommunale peuvent avoir ou non des effets sur ce qui est donné à voir aux habitants du Verdon en matière culturelle. Le contexte territorial est celui d'un mouvement croissant de regroupements intercommunaux, notamment autour des pôles urbains ceinturant les territoires du Verdon que sont Aix, Manosque, Digne, Draguignan et plus loin Nice. On sait la virulence des débats actuels autour de la résistance des communes et communautés de communes de la région provençale vis-à-vis de projets « imposés d'en haut » d'intégration aux grandes métropoles (Marseille notamment mais pas uniquement)<sup>32</sup>. A l'échelle inférieure, et pour revenir aux territoires verdoniens, en ce qui concerne l'autonomie des communes vis-à-vis des regroupements intercommunaux, une fois encore, c'est autour des pôles urbains que les enjeux se construisent. Et, en matière de culture, les choix politiques se font aussi à cette échelle. Le cas le plus emblématique est celui du poids qu'a acquis la communauté d'agglomération de Manosque<sup>33</sup> dans ce domaine, et des répercussions que ce mode de faire peut avoir sur les territoires voisins du Verdon. Un acteur du monde culturel local (proche de la communauté d'agglomération de Manosque et habitant du Verdon) témoigne de la situation actuelle :

---

<sup>32</sup> Le projet national consiste à, dans un souci à la fois de simplification du maillage territorial et d'économie de gestion, opérer un mouvement de « centralisation déconcentrée » autour des grandes métropoles, revoyant ainsi les rôles de certains échelons (parfois historiques) d'organisation du territoire : on pense à la commune (dont les compétences basculent progressivement vers les regroupements intercommunaux) mais surtout, à l'horizon 2015, aux départements dont la disparition au profit des métropoles est largement programmée. Le Grand Lyon a notamment ouvert la voie en reléguant le département du Rhône à la place de gestionnaire des communes périphériques de l'espace rural. Quand on sait l'attachement des habitants du monde rural à la personne du conseiller général de leur canton, la fronde risque d'être farouche.

<sup>33</sup> La communauté d'agglomération de Manosque dite *Durance Luberon Verdon* (qui a remplacé en janvier 2013 l'ancienne communauté de communes *Durance Luberon Verdon*) étend son périmètre notamment sur la zone du plateau de Valensole (Allemagne, Esparron, Gréoux, Montagnac, Puimoisson, Quison, Riez, Roumoules, St-Laurent, St Martin-de-Brômes, Valensole), et même jusque dans le Var, puisque, exception notable, la commune varoise de Vinon, en est membre.

*« Globalement, il y a un mouvement général de centralisation vers les grands pôles, qui, s'il y a la volonté politique locale, peuvent appuyer les projets locaux. Les grands pôles ont en effet pour mission de décentraliser (dans les petites communes ou de soutenir les initiatives locales). La demande de l'agglomération de Manosque est : « faire plus que uniquement Manosque », mais ça décolle pas, sauf Vinon où l'agglomération a mis les moyens. D'autres choses existent dans le 04, qui marchent : à Château-Arnoux, la scène est reconnue, conventionnée, mais c'est vrai qu'elle est tournée vers les Hautes-Alpes. A Manosque, il ya le théâtre Jean Le Bleu. Dans le Verdon, il n'y a rien. Le but est d'apporter une aide à tout le périphérique à l'événement (réseaux de communication, administration, technique...). Mais s'il n'y a pas de volonté politique, ça ne marchera pas. Dans les cahiers des charges, il n'y a pas de « décentralisation » programmée et de toute façon, globalement sur le territoire, la communauté d'agglomération de Manosque n'est pas très en phase avec les territoires Verdon ; peut-être parce qu'il y a dans le Verdon un manque de culture de la culture. »*

Un autre acteur de la diffusion culturelle sur les territoires du Verdon depuis près de 20 ans (que ce soit sur la zone Durance ou sur la zone Montagne), basé à Gréoux, fait le constat des conséquences, sur le terrain, de la politique de coopération intercommunale :

*« On appartient à la Communauté d'agglomération de Manosque Durance Luberon Verdon (CADLV). On travaille beaucoup avec Manosque d'ailleurs. C'est la CADLV qui gère l'équipement qu'on a à Gréoux. C'est vrai que les communes qui appartiennent à la CADLV ont plus de chances de nous voir que les autres... Par exemple, Moustiers qui est plutôt avec Digne et avec qui on n'a pas de contacts. »*

Ce phénomène d'influence des pôles urbains (en termes gestionnaires et organisationnels) a deux conséquences, relativement directes :

- . la première, on l'a vu, a trait à la fréquence de la présence culturelle sur les territoires : « moins souvent, moins partout mais plus gros » pourrait résumer l'orientation prise par le développement culturel en milieu rural,
- . le corollaire de cette première orientation est relatif au format et donc aux moyens engagés. On pense ici aux moyens tant financiers, qu'humains ou matériels. En d'autres termes, le mouvement actuel de « centralisation » de fait aurait pour conséquence un effet de seuil non sans impact sur le paysage culturel ou événementiel local. Ne seraient viables que les manifestations atteignant un certain seuil, en capacité

donc de demander telle ou telle aide au pôle culturel<sup>34</sup> qu'incarne la communauté d'agglomération. Des exceptions existent (dans le Verdon aussi) mais globalement, ces dernières années ont vu disparaître un certain nombre de manifestations culturelles (festivals notamment mais aussi structures organisatrices<sup>35</sup>) et se renforcer d'autres<sup>36</sup>.

Il nous semble important de nous arrêter un instant sur ces évolutions puisque si l'on n'y porte qu'un regard rapide, certains éléments de compréhension, directement accessibles voire intuitifs, souvent mis en avant dans les débats, sans être dépourvus de pertinence, pourraient déformer ce qui s'y joue en réalité : on pense d'abord à l'argument de la longévité de telle ou telle manifestation (« le cap des 10 ans »...) qui fait partie des critères de disparition ; en lien, le très récurrent « épuisement bénévole », qui traduit là encore une réalité de terrain connue par beaucoup d'organisateur aux moyens limités. Enfin, querelles inter- et plus souvent intra-communales<sup>37</sup> sont des contextes très souvent évoqués pour expliquer le destin funeste de nombre de manifestations. **Mais de manière plus structurelle, il nous semble que c'est d'abord par la présence ou non d'un contexte porteur que se dessinent les conditions plus ou moins favorables d'existence puis de pérennité de ces faits culturels là. Aujourd'hui, l'entente avec le pôle urbain voisin, incarnation du « contexte porteur », semble ainsi être une condition *sine qua non* de viabilité sur les territoires ruraux.** Et de fait, si cette connexion existe, alors tous (ou presque) les blocages ou inerties évoquées précédemment, se résorbent ou du moins s'aplanissent : comme les moyens sont là, la charge du bénévolat s'allège, l'événement se professionnalise, il entre en réseau et se connecte avec d'autres acteurs, échange des expériences, crée des partenariats, bref, entre dans un cycle nouveau, à un autre stade, réservé à ceux qui auront su dépasser le seuil de viabilité culturelle locale<sup>38</sup>.

Une exception est toutefois à noter dans ce mouvement-là : elle concerne un type particulier de rapport à la culture locale que sont les fêtes votives. Elles peuvent être plus ou moins fréquentées, avoir plus ou moins de succès mais très souvent, d'une part, elles continuent d'exister (et cela « depuis que la commune existe ») et d'autre part, leur organisation est assurée au niveau local par le comité des fêtes, émanation de la commune. Souvent d'ailleurs, la commune se décharge de la compétence culturelle auprès de structures existantes sur la commune et garde

---

<sup>34</sup> « pôle culturel » est à prendre ici au sens littéral d'une gestion centralisée du fait culturel, et non au sens institutionnel (structure dédiée au développement d'activités culturelles à l'échelle intercommunale et soutenue/labellisée par la DRAC, la Région, voire l'Europe).

<sup>35</sup> On pense par exemple au festival « Un pas de côté » à Ginasservis (qui vécut sa 11<sup>ème</sup> et dernière édition en 2010).

<sup>36</sup> La « fête des belges » en juillet à Vinon en est l'exemple le plus emblématique mais aussi, toujours à Vinon (dont on a vu le support que la commune avait de la part de la communauté d'agglomération de Manosque même si la commune et son office de tourisme y mettent aussi une grosse énergie), les « Vinestivales », festival de musique (scène locale) en pleine croissance.

<sup>37</sup> Il peut s'agir de luttes politiques locales ou de résultats de crispation entre différents groupes sociaux de la commune (natifs, non natifs...).

<sup>38</sup> Il est intéressant de voir que différentes lectures peuvent ainsi être faites de ces évolutions locales, chacune en lien avec le niveau d'action de l'interlocuteur : pour l'un, responsable associatif local, « c'est la mairie qui a coulé le festival », pour l'autre, en charge de projets culturels intercommunaux, « c'est le manque de culture de la culture ».

comme seule compétence pour son comité des fêtes, l'organisation de ce moment particulier<sup>39</sup>. **Tout se passe comme si la fête votive était l'incarnation festive communautaire de la stabilité de l'institution communale à travers le temps. Et ce temps semble pour l'heure immuable puisque rares sont les organisateurs de ces moments festifs communaux qui n'ont pas de liens anciens et profonds avec la commune.** Nous parlons ici des fêtes votives mais le constat pourrait être le même d'autres types de manifestations qui, d'une manière ou d'une autre, ancrent la solidité de leur existence (souvent récente) dans la solidité de l'institution communale<sup>40</sup>, on pourrait même ajouter, en forme de résistance à toute forme de sollicitations urbaines.

Dit autrement, sauf à être à l'échelle communale et dans une histoire communale, les « Gaulois culturels » ont aujourd'hui de plus en plus de mal à exister.

Pour finir, et en lien cette fois avec le *contenu* de ces manifestations, un autre écueil pointe dont les conséquences pourraient ne pas être minimales sur les territoires et auprès des acteurs locaux du monde culturel : dans le contexte évoqué et désormais structurant des coopérations intercommunales, la dimension politique revêt une importance nouvelle. N'est-ce pas en effet, si l'on en croit un de nos interlocuteurs, en lien direct avec « le manque de volonté politique » que sur certains territoires des choses ne se font pas ? En extrapolant « à la serpe » et en poussant à bout une telle logique, n'est-on pas en train de créer les conditions favorables à l'existence dans certains secteurs d'une politique culturelle « de droite » et dans d'autres, une politique culturelle « de gauche » ? Ce qui se passe à Vinon (adversaire (divers gauche) de Manosque (UMP) sur l'échiquier politique) aujourd'hui vient heureusement relativiser ce type d'anticipation. Pour combien de temps encore ?

## 2. La culture pour qui, et avec qui ?

La thématique qui suit, souvent abordée par les interlocuteurs que nous avons rencontrés, n'est pas sans lien avec la précédente : en effet, le sentiment d'agir de manière très isolée, parfois au sein même de la commune, très souvent entre communes, semble constituer l'expression d'un manque, au moins d'un handicap soit pour mener à bien certains projets visés, soit pour que les projets ou actions en place soient (re-)dynamisés. Ce sont là, dans un autre domaine (non plus celui des festivals ou des événements culturels mais celui de l'animation de la vie

---

<sup>39</sup> C'est le cas par exemple de la commune de St-Martin-de-Brômes qui a donné la compétence culturelle à son foyer rural (présidé depuis 8 ans par un belge) lequel organise, en plus de la chorale, des spectacles, des concerts et des activités type gymnastique et scrabble, deux gros événements : la pastorale de Noël (« soutenue par 80 bénévoles et fréquentée par 500 spectateurs pour sa 7<sup>ème</sup> édition » nous dit son président) et le « festival de saynètes » (théâtre) au mois de mai pendant 4 jours (5<sup>ème</sup> édition en 2014). Le président du foyer rural nous précise tout de même que « si la cotisation est de 15 euros par an, c'est qu'une subvention est accordée par la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon dont la commission financière est présidée (jusqu'en décembre 2013) par le maire de la commune de St Martin ».

<sup>40</sup> On pense à la « fête des moissons d'antan » à St-Julien-le-Montagnier, la « fête du blé » à Riez, la « fête de la forêt et du bois » à La Martre (qui connaîtra en septembre 2014 sa 8<sup>ème</sup> édition, même si l'aide de la communauté de communes Artuby-Verdon est ici décisive via son régisseur événementiel) ou encore la « fête du narcisse », toujours à La Martre, qui fêtera son 11<sup>ème</sup> anniversaire en mai 2014...

locale par l'intermédiaire d'activités culturelles) les conséquences de la non-mise en réseau des expériences et des actions. Le constat est parfois sans fard :

*« La coopération avec d'autres est très difficile, c'est trop cloisonné : ça fait 3 ans qu'on essaie, on se casse le nez. Par exemple, on a des ados qui chantent au foyer, on a proposé un spectacle pour les aînés : on n'a jamais eu de réponse. »*

ou encore,

*« On fait seul nos actions, on n'a pas de coopération avec d'autres. D'ailleurs, on veut bien être informé des actions culture du Parc. »*

A Valensole, le constat est le même, pour cette association d'animation culturelle locale :

*« On est d'accord pour développer la musique, qui a déjà une place importante dans nos activités : le Conseil Général qui finance demande à ce qu'elle ait une place encore plus grande et demande aussi la coopération avec d'autres écoles de musique. Ce serait possible avec Gréoux, mais rien ne se fait, ou avec d'autres associations locales autour de Valensole. Mais le problème est que les élus sont attachés à leur clocher et que les gens regardent les kilomètres. »*

C'est ce qui fait dire à certains acteurs locaux, responsables d'associations culturelles, que l'isolement organisationnel dont ils se sentent victimes et dont ils tentent de se sortir, peut aussi être interprété comme la conséquence d'un « manque de culture de la culture ». Et la vitalité associative souvent décrite, soit par les élus en promotion de leur commune, soit par les sites internet, s'assimile plus à un souhait qu'à une réalité : « Quand on écoute les élus, il y a 80 assos : en fait, 30 sont actives, dont beaucoup de sportives, quelques unes de patrimoine », nous confie cette responsable associative.

Ce sentiment est renforcé par la question problématique des publics. Il s'agit ici de différencier entre animation locale (sportive, éducative, de sociabilité...) et la dimension culturelle à proprement parler (théâtre, spectacles, concerts, ...). Le recrutement social des publics est ici en jeu, et le manque d'acculturation visé :

*« Ici, on n'a rien en matière de culture. Quand on propose quelque chose, ça fait un flop. Alors qu'à Rians, ça marche super bien : ils ont beaucoup de bénévoles, des instits, des profs, des gens habitués à sortir. »*

« *Des gens habitués à sortir* » : on retrouve ici un élément déjà évoqué mais à une autre échelle qui est celui du « milieu porteur ». Il était politique et gestionnaire précédemment, il est maintenant social. Nous l'aborderons plus loin mais d'ores et déjà, une caractéristique pointe dans ce qui sera relevé par les professionnels d'un autre domaine, celui du social : le manque de qualification d'une partie non négligeable de la population. L'élitisme culturel n'est pas ici visé<sup>41</sup> ; le propos s'attache seulement à tenter de montrer quels seraient les ressorts (en plus de la question de la qualification) d'une réception sociale la plus ouverte possible de l'offre culturelle. Ce qui est certain, et partagé par beaucoup, c'est qu'un segment de la société échappe totalement à quelque offre que ce soit : « *les jeunes* » qu'on considèrera ici âgés globalement entre 13 et 18 ans. Ainsi le foyer rural de la Verdière considère-t-il que :

*« jusqu'à 13 ans, il n'y a pas de problème. Après, de 14 à 18 ans, c'est difficile »,*

le problème étant partagé par les foyers ruraux de Comps :

*« Les 5-20 ans, il n'y a personne ! Que des tout petits et des parents. Même à la soirée de la St-Valentin qu'on organise, il y a de moins en moins de monde »,*

et de St-Martin-de-Brômes, dont le président déplore :

*« Notre plus jeune adhérent a... 40 ans ».*

---

<sup>41</sup> Même si cet aspect de la réception culturelle en milieu rural n'est pas à minimiser. Ainsi par exemple, dans le canton de Comps, c'est le reproche que beaucoup font à certaines manifestations « pas grand public » telles « Arts en Artuby » (à Trigance et Bargème) ou encore le festival de musique classique appelé « L'été musical » de Bargème ; l'un étant initié par un creuset local d'artistes parfois reconnus (ailleurs) et venus s'installer dans le canton pour y organiser représentations de théâtre, expositions, concerts ; l'autre par la passion distinguée pour le clavecin de l'ancien médecin du canton. Ici, offre spécifique et demande d'ouverture ne se rencontrent pas bien.



ou bien le programmeur du « *cinéma de Pays* » qui fait le constat :

*« On a une évolution dans notre clientèle : hors vacances scolaires, on a un public qui, à la fois s'est rajeuni et à la fois, qui a vieilli. On a perdu les pré-ados et les ados de 13 à 20 ans. C'est à cause d'internet, c'est sûr, le téléchargement. Cette perte aurait pu être contrée par le développement de la 3D pour nos projections mais finalement pas, il y a un problème de pénibilité au visionnage ».*

Face à ces constats, des réponses sont tentées qui ressortissent à l'innovation et l'inventivité territoriale ; le recul est trop faible pour en tirer des conclusions aujourd'hui mais, depuis quelques temps (2 ans), dans le canton de Comps par exemple, des initiatives sont prises. On pense par exemple à la création du collectif d'associations « Per lei drôles dei cantoun » qui rassemble trois associations du canton de Comps<sup>42</sup> pour mutualiser les actions d'animation culturelle et sportive des unes et des autres. L'objectif est de regrouper tous les enfants du canton<sup>43</sup> qui, pour 5 euros par an, pourront bénéficier des actions de ces 3 associations<sup>44</sup>. Toutes les communes du canton sont obligées d'adhérer et de mettre leurs infrastructures à disposition.

Lorsque ces initiatives ne germent pas sur les territoires, la structure de Parc est souvent évoquée comme potentiel agent de mise en contact, mise en réseau, animateur territorial des acteurs du monde culturel. Une mission que la commission culture n'est pas étonnée de voir être évoquée.

### 3. Etranges étrangers

L'autre thématique récurrente, et ce n'est pas un hasard, dans le discours des acteurs que nous avons rencontrés a trait à la scission entre le « local » et « l'étranger », deux ensembles relativement flous mais qui suffisent à chacun pour se situer d'un côté ou de l'autre de cette « ligne Maginot communautaire » imaginée. Nous avons mentionné (partie 1) dans le paragraphe relatif aux questions foncières que, dans le domaine, l'origine de l'acheteur n'était pas sans influence sur le prix final de la transaction ; et cela même dans une acception large de l'étranger (pas seulement l'étranger au pays mais aussi l'étranger à la Région). En d'autres termes, si une ligne imaginaire peut-être construite dans les représentations des acteurs locaux, dans certains domaines, elle est performative. Qu'en est-il dans le domaine culturel, au niveau local ?

Le premier constat est celui d'un unanimisme déclaré, au moins dans le premier temps de la discussion, quant à l'existence d'une réelle scission entre ces deux « sphères » : « on est d'ici ou on ne l'est pas, aucune autre alternative n'est possible ». C'est non seulement comme ça que les

---

<sup>42</sup> Les foyers ruraux de Comps et de la Bastide et l'association « BCM » (Brenon, Chateaufieux, La Martre).

<sup>43</sup> Y compris les enfants, cousins des enfants du canton !

<sup>44</sup> Ce regroupement de moyens, imaginé par la conseillère générale du Canton, a aussi pour but d'atteindre la taille critique pour l'obtention de subventions plus importantes de la part de la CAF.

choses sont vécues par nos interlocuteurs étrangers mais aussi, (et peut-être pour cause...) comme cela qu'elles leur sont présentées à leur arrivée :

*« A mon arrivée, on m'avait dit, ici, on n'aime pas les étrangers » ou encore « Quand je suis arrivé, on m'a dit : « Ici, c'est géré par une poignée de grandes familles ». Mais je ne l'ai pas senti. »*

Mais comme souvent, à y regarder de plus près, et à continuer d'écouter nos interlocuteurs, des nuances se font jour rendant la question de l'intégration à la communauté locale moins binaire qu'annoncée. Au point d'ailleurs de se laisser convaincre par l'idée que, peut-être plus que d'autres, le domaine de l'animation et des activités culturelles aurait un « pouvoir intégrateur » non négligeable. Nous n'avons tout de même pas rencontré, comme dans le Diois, la figure du hollandais devenu local qui apprend le provençal aux locaux... Mais les témoignages ne sont pas rares :

*« Je suis arrivé et me suis installé il y a 13 ans suite à un séjour de vacances, venu de Belgique. Ça fait 8 ans que je suis président du foyer rural ; il a quand même fallu changer les statuts parce que, dans les statuts précédents, le président devait être français... »*

D'autres trajectoires (d'étrangers) empruntent d'autres voies, dans une approche plus « utilitariste » :

*« J'ai été président du club de foot. Pour y être, au départ, j'ai fait un gros don. Bon, mais en 20/25 ans, j'ai eu deux couples d'amis dans le Verdon. Le provençal, il ouvre les bras sur vous, jamais il les referme. Sauf si tu es bouliste, chasseur et cueilleur de champignons ».*

Au-delà des clichés véhiculés dans certains discours (le provençal face au normand...), des « manières de faire » ou stratégies sont mises en œuvre comme si l'investissement bénévole pouvait être considéré comme un ticket d'entrée (prix à payer) dans la communauté locale :

*« Ma manière de faire pour être acceptée localement : tu fais tes preuves doucement, tu observes, tu regardes où tu es. Résultat : je suis dans beaucoup d'associations, mais avec une grosse expérience avant. »*

Si l'investissement bénévole peut avoir un certain pouvoir intégrateur<sup>45</sup>, il l'est tout de même jusqu'à un certain point. Le jeune bouliste de St-Martin-de-Brômes est dans la nuance, sans l'être... :

*« Les nouveaux du village sont à l'extérieur. Ils ne se mélangent pas. Pour le repas du village, ils disent qu'on les a pas invités. Il y a une différence entre ceux qui viennent de la ville (« de Marseille ») et les étrangers d'autres pays : ceux de la ville ne se mélangent pas, les étrangers oui. »*

Le témoignage de ce responsable associatif, breton arrivé dans le Verdon il y a 10 ans, reste un témoignage parlant sur l'existence possible de crispations dans l'espace public local, l'échelle villageoise rendant évidemment les choses moins vivables encore, en comparaison de l'anonymat assimilé à la ville :

*« L'association est boycottée par la mairie et beaucoup de villageois. Elle est gérée par des « étrangers » ; ça fait 10 ans que je suis étranger. L'association a été créée à la fin des années 1990 et jusqu'au début des années 2000, elle a été gérée par les gens du coin. L'école est passée de 100 à 200 enfants en 10 ans, il y a un renouvellement de la population important. Et il y a des clans dans le village : nés ici ou pas, nouveaux ou pas, en accord avec la mairie ou pas... Moi, je suis breton : on a une vision du monde qui est différente, on n'est pas pour le travail au noir par exemple, ce qui se fait beaucoup ici. La scission au sein du village pousse les étrangers à se voir entre eux. On est un noyau de bretons qui nous réunissons pour faire face à ça. On se voit chez les uns et les autres, pas sur le pas de la porte. On entend souvent dans le village « on est envahi de bretons ». Notre seule idée : remonter en Bretagne. La vie est intenable au jour le jour. Tout se sait ici. Donc soit on rase les murs, soit on va dans leur sens à eux. Pour être bénévole, faut avoir la foi. On est tenté de faire une liste politique, mais on n'a aucune chance. Ici, ça vote très à droite. On reçoit des lettres de diffamation, il y a des dépôts de plainte... On nous reproche de nous occuper de tout. La mairie a mis une présidente à la tête de l'association depuis quelques mois, avec la volonté d'éliminer tous « les étrangers ». Ils vont réussir. De toute façon, on prévoit déjà de monter autre chose. »*

---

<sup>45</sup> Un grand nombre de responsables associatifs sont en effet des étrangers, dans tous les sens du terme.

Ce type de témoignage, extrême dans le récit de l'expérience vécue<sup>46</sup>, vient rappeler que finalement, une « division sociale/communautaire du travail » existe, avec certaines règles. Lorsque ces règles sont respectées (et non pas « *On nous reproche de nous occuper de tout* »), l'espace publique local semble avoir plus de chance d'être pacifié. On pense notamment à la répartition des rôles, déjà évoquée, entre animation culturelle locale et comité des fêtes/fêtes votives. L'autre enseignement est lié à l'omniprésence sous-jacente, en situation de conflit, de la question politique. Elle rejoint, à une échelle plus micro, les éléments évoqués au sujet des effets de l'intercommunalité urbaine jouxtant le Parc.

#### 4. « On va être bien »... mais finalement... « On est trop loin »

En lien avec la présence étrangère sur les territoires verdoniens, évoquons maintenant le syndrome classique, auquel les territoires du Verdon n'échappent pas, du mirage de l'Eldorado rural. Plusieurs types de déclencheurs peuvent être à l'origine de ces trajectoires résidentielles :

. « l'expérience campagnarde estivale n°1 » dont les promesses hivernales ne sont pas tenues. Le retour à la ville, s'il a lieu, n'est ici qu'un demi-échec, puisque l'arrivée en campagne (suite souvent à un séjour de vacances) n'était pas liée à une « rupture négative » ou contrainte mais plutôt à un choix, une expérience, une tentative voulue.

. « l'expérience campagnarde estivale n°2 » qui vient généralement achever un parcours social et/ou résidentiel urbain caractérisé par une impasse ou une rupture (familiale, professionnelle, sociale...) avec l'avant. Le retour à la ville est alors teinté d'un échec d'autant plus grand que « tout aura été essayé », sauf la banlieue du pôle urbain proche, nous le verrons.

. La mutation pour un emploi salarié situé proche du territoire du Parc : le choix d'installation est ici alors dicté par la qualité du cadre de vie, en tout cas dans sa dimension esthétisante (paysagère) et hors du tumulte urbain ou professionnel. Ce choix peut aussi être dicté, par défaut, en lien avec le coût de l'immobilier dans les grandes villes alentour (Aix-en-Provence par exemple). Quoiqu'il en soit, si ce choix est fait, c'est qu'avant, « la question de la (du) conjointe(-) » a été posée<sup>47</sup>. Dans ce cas, certaines conditions sont posées relatives notamment aux aménités

---

<sup>46</sup> Précisions qu'au moment de l'entretien, l'interlocuteur est au cœur de cette crise communale ; les propos en sont exacerbés au point de tomber, en guise de défense, dans des visions culturalistes du rapport à soi et à l'autre : le breton serait intrinsèquement contre le travail au noir, le provençal, pour.

<sup>47</sup> Il est intéressant de noter que cette problématique n'est pas nouvelle et que, concernant l'implantation du CEA sur le site de Cadarache en 1959, cette même question avait été anticipée par les responsables du projet, en intégrant aux critères de choix du site (outre la proximité d'une rivière pour le refroidissement des installations, la proximité d'établissements universitaires de qualité et la distance suffisante à des zones habitées pour cause de risque nucléaire) la proximité d'un pôle urbain où les épouses pourraient (re-)trouver l'ambiance urbaine (souvent parisienne) qu'elles avaient quittée pour suivre leur mari. Ce phénomène est à nouveau à l'œuvre aujourd'hui avec le projet ITER. On le retrouve, à l'autre bout du Parc, par exemple sur la commune de Châteauneuf que la responsable de la communauté de communes Artuby-Verdon décrit ainsi : « *On a beaucoup de jeunes (35-40 ans) mais peu de logements : ce sont des retours au pays et des nouveaux. C'est vraiment la question des conjointes qui bloque. Pour éviter les départs, on essaie de travailler sur de nouveaux outils (visio-conférences, co-working), avec le Parc d'ailleurs. Mais bon, pour un couple jeune, il manque un peu de culture ici quand même* ».

culturelles et sociales que, souvent, seule la ville procure ; on s'installe donc « pas trop loin » de la ville, tout en étant, à l'usage, pas si proche. Ainsi, cette habitante de Ginasservis fait-elle le constat autour d'elle :

*« Ici, il n'y a pas de crèche, pas de halte garderie : les gens viennent s'installer ici parce que c'est moins cher qu'Aix mais souvent repartent parce qu'ils manquent des services ».*

D'autres communes, telle Régusse, tentent de trouver d'autres réponses, dans un extrême inverse, mais avec d'autres conséquences. Un récent maire nous raconte :

*« Historiquement, Régusse, c'est un lieu d'immigration italienne mais aussi marseillaise, avec leurs cabanons à la campagne et puis après, les fils de ces premiers touristes. L'eau (sous-pressure) est arrivée en 1968, il y avait alors 268 habitants : c'est le début des constructions de maisons. La piscine en 1969, alors que personne ne savait nager. Globalement, on a progressivement perdu notre âme et notre identité. Tous les régussois sont partis du centre ville et sont allés construire leur villa. Plus récemment, 2002, montée du Front National, Le Pen, insécurité en ville : on va à la campagne, parfois sans emploi. En plus, le prix des terrains n'est pas cher, on peut se permettre de mettre de l'essence. Le profil, c'est plutôt le jeune couple. En période de pointe, on avait 200 demandes de permis de construire par an. Aujourd'hui, c'est 30 à 40 demandes. (...) Le mode de vie est urbain, mais la ville leur manque : on leur met des distributeurs CB, Super U depuis 7 ans qui marche très fort et draine beaucoup, qui double sa surface cette année. La prochaine étape, ce sera la pharmacie. En un an, on a mis 2 millions d'euros pour la station d'épuration et 2 millions d'euros pour l'école : il y a un coût de fonctionnement social des nouveaux arrivants. (...) Et puis... Il y a les virages, le givre l'hiver. Ici, dans le Haut-Var, on a la neige, c'est pas la Côte d'Azur. Mais le gros problème, c'est qu'il n'y a pas de travail, on a beaucoup de chômeurs. Il y a des écoles mais pas de transports en commun, c'est pas le modèle de l'école de quartier : 20 minutes à pieds le matin, la matinée est bouffée. Aujourd'hui, le président du CCAS distribue des bons d'essence aux gens pour aller travailler ; maintenant, c'est un prêt. On fonctionne en fait comme une ville de banlieue : Régusse a près de 2200 habitants et 5 commerces, comparée à Aups : 2100 habitants et 56 commerces, beaucoup de services. »*

Quant à Castellane, le constat d'une habitante de souche est similaire à celui de Ginasservis :

*« Ici, à Castellane, il n'y a pas de travail et pas de crèche. D'où, ceux qui arrivent et qui repartent vite sont les familles nombreuses. »*

Nous reviendrons plus en détail juste après sur les mécanismes de tri/sélection qui régissent les trajectoires résidentielles de certains types de populations. Ce qu'on peut pour l'heure affirmer est que si le Verdon est une destination pour beaucoup, il est aussi un lieu de départ pour d'autres, plus nombreux que ce qu'on pourrait, de premier abord, imaginer.

#### 5. Quand la ville frappe à la porte...: une approche historique pour fondement

L'analyse des statistiques relatives à l'évolution de la composition des conseils municipaux des communes du Parc du Verdon n'a pu, dans le cadre de ce travail, être menée à bien. On sait toutefois que les élections municipales de 2008 eurent pour conséquences un renouvellement sensible de ces instances municipales, ainsi que des instances gestionnaires liées à la structure de Parc naturel régional du Verdon<sup>48</sup>. Le lien entre évolution démographique et évolution de la composition des conseils municipaux est intuitivement facilement accessible. Dit autrement, si la population d'un territoire change, les personnes en charge de la gestion de ces territoires, qui sont censées la représenter (par le biais de l'élection) changent aussi. La thèse de Nicole Amphoux (1980), déjà citée, nous informe assez précisément sur les processus à l'œuvre dans ce domaine concernant l'arrondissement de Draguignan, dont fait partie un des canton des territoires du Verdon : le canton de Comps. Que fait ressortir cette étude et en quels enseignements en tirer ?

Les changements démographiques sont, dans ce travail, interprétés à l'aune de ce que qu'auteur appelle les mutations foncières *i.e.* les nouvelles affectations des sols. La thèse qui est défendue consiste à montrer la nature des liens entre mutations foncières et conseils municipaux (notamment dans le changement de leur composition). L'hypothèse centrale est la suivante : l'appropriation du foncier par des "étrangers" à la société locale est un facteur de déstabilisation des structures du pouvoir en place ; elle a pour conséquence l'émergence d'une nouvelle représentation municipale dont une des caractéristiques premières serait l'évincement des agriculteurs. Autant le dire maintenant, la thèse de Nicole Amphoux conclut au fait d'une part, qu'il n'y a pas de déterminisme si fort et d'autre part qu'il existe « une bonne résistance »

---

<sup>48</sup> Un renouvellement important des membres du comité syndical du Parc a notamment été remarqué.

de la représentation locale à ces changements fonciers<sup>49</sup>. L'enquête est menée pour la période 1945-1980, sur l'ensemble des communes de l'arrondissement de Draguignan<sup>50</sup>, secteur fortement touché sur cette période par de fortes mutations foncières dues au passage du rural à l'urbain touristique. Par ailleurs, cet arrondissement présente une forte diversité : 58 communes, de la Côte d'Azur à la montagne. L'auteur fait remarquer, signe intéressant pour nous, que sur ces 58 cadastres, « 8 n'ont pas pu être étudiés puisque pas « matériellement disponibles. Sur ces 8, 5 viennent du canton de Comps ». L'auteur, sur la période, met en exergue une période charnière : celle de la deuxième moitié des années 1950 qui correspond à une parcellisation du foncier pour la construction de lotissements ; c'est là, la première diffusion massive de la propriété à des acquéreurs allogènes<sup>51</sup>. Un peu après, dans les années 1960, le phénomène « résidences secondaires » monte en puissance, avec une présence montante des acquéreurs issus du nord de la France et du nord de l'Europe, conséquence du tropisme solaire. Toutefois, dans le haut-Var, Nicole Amphoux (p.100) précise que, malgré l'augmentation des résidences secondaires (propriété de non-locaux), « il arrive que certaines personnes originaires de la commune mais n'y résidant plus puissent y demeurer propriétaires à titre de résidents secondaires. Le cas est fréquemment rencontré dans les communes dépeuplées du Haut Var ». On l'a vu, le phénomène « résidences secondaires » sur la côte est antérieur à celui qui s'opère dans le haut pays. Pourtant, statistiquement, « il revêt également une certaine importance dans le haut-Var où 4 communes (La Bastide, Brovès, Mons, La Roque-Esclapon) comptent même au recensement de 1962 plus de résidences secondaires que de principales »<sup>52</sup>(p.129). La seconde bascule date des élections municipales de 1965 à l'issue desquelles on remarque des changements sensibles dans la représentation municipale : une baisse des élus natifs de la commune et une baisse de la prééminence des agriculteurs. On assiste conjointement à une augmentation des élus qui exercent pour la première fois ainsi qu'à un mouvement de rajeunissement du personnel politique local. Toutefois, ce constat n'est pas valable partout. Notamment dans le haut-Var ; N.Amphoux s'explique : « Dans cette région montagneuse, la situation démographique précaire, limitant de fait la multiplication des vocations électives, explique sans doute, indépendamment d'une propriété foncière demeurée relativement stable, que la plupart des conseillers municipaux y soient fréquemment réélus, que des liens familiaux unissent bon nombre d'entre eux ou que quasiment toutes les familles de la commune soient représentées dans le conseil municipal. Les liens familiaux entre les conseillers débordent même parfois le cadre communal. Ainsi, le maire de Bargème élu en 1965 est le frère de l'actuel maire de La Bastide, élu également en 1965. » (p.180). La commune de Comps apparaît toutefois comme une

---

<sup>49</sup> Un des éléments importants à avoir en tête est, qu'à côté des mutations foncières, un autre facteur structurel influe : transformations de la société française et la baisse générale des agriculteurs.

<sup>50</sup> Les données sur lesquelles se fonde ce travail sont : la base de données de la SAFER (créée en 1963), les recensements de l'Insee et le cadastre napoléonien.

<sup>51</sup> Ce phénomène est plus précoce dans les communes de la côte, dès les années 1920.

<sup>52</sup> On prendra avec précaution cette exception haut-varoise : en effet, il s'agit souvent de propriétés de personnes originaires de la commune ayant gardé attaches au pays, un signe de l'importance du phénomène de retour au pays...

exception dans cette stabilité haut-varoise<sup>53</sup>. En conclusion, N.Amphoux insiste sur le fait que les changements de propriété ne peuvent expliquer tous les changements survenus au sein des municipalités :

- d'abord, elle précise le sens de la causalité : la perte par les propriétaires exploitants de leur prééminence au sein des conseils municipaux et la place croissante des élus d'origine extérieure à commune semblent liés à la mutation foncière. Ainsi, un décalage s'opère dans le temps : les changements fonciers précèdent les changements municipaux.

- Ensuite globalement, la représentation municipale reste à peu près similaire jusqu'en 1965, avec les caractéristiques socio-démographiques suivantes : propriétaires terriens, d'inspiration socialiste<sup>54</sup>, sur le modèle promu par la 3<sup>ème</sup> République telle qu'étudié par Maurice Agulhon<sup>55</sup>.

- Certains élus municipaux, en programmant le tourisme et le développement immobilier sur leur commune ont involontairement programmé leur propre disparition. Mais d'autres (les plus nombreux) ont su sauvegarder leur mandat en ménageant aux nouveaux résidents une place dans le conseil municipal.

. Par ailleurs, elle pointe un phénomène dont on a vu quelques illustrations précédemment, qui veut que les nouveaux venus (de l'extérieur) soient plus "locaux" que les locaux (s'impliquant dans le folklore, les traditions locales, la préservation des monuments...).

En termes méthodologiques, nous avons livré ci-dessus les ressorts de ce travail historique qui, nous semble-t-il, devrait pouvoir éclairer (par la méthode et par le contenu) les enseignements à tirer des chiffres issus des scrutins municipaux depuis 1965. Aussi, à ce stade, le ton des propos sera hypothétique, au vu des données recueillies jusqu'alors. Toutefois donc, quelques pistes émergent qui nous laissent penser que le mouvement de poussée urbaine, concernant le canton de Comps, poursuit son intensification. Mais la nuance s'imposera tant la zone est tiraillée entre une influence varoise/dracénoise et une autre maro-alpine, historique, à l'est du canton. En effet, il semble que sur une partie du périmètre cantonal (à l'est), le choix de l'urbanité ait été fait : la Roque-Esclapon, la Martre et le canton de St Auban se sont en effet engagées dans une politique de développement urbain (résidences secondaires, constructions de nouveaux arrivants originaires de la région niçoise). A quelques kilomètres, Comps n'est pas dans la même dynamique : en 1983, le nombre d'élèves à l'école communale est sensiblement similaire à la fréquentation actuelle.

Nous ne nous engagerons pas plus avant dans l'extrapolation de cette thématique de la pénétration urbaine dans la représentation municipale (et des conséquences en termes de politiques de développement local urbain). Le lien avec l'évolution socio-démographique de la population verdonienne n'est pas loin. Il dépend fortement de la nature de l'urbanisme choisi sur le territoire ; urbanisme choisi mais aussi urbanisme

---

<sup>53</sup> Statistiquement, les élus communaux sont en effet nés hors de la commune, mais les lieux de naissance restent proches (p.182)

<sup>54</sup> Les historiens ont l'habitude d'évoquer « le Var rouge ».

<sup>55</sup> Ouvrage incontournable pour la compréhension de l'histoire du « Var rouge » : « *La République au village* », Seuil, 1971.



hérité : qu'il soit dédié aux résidents secondaires mais surtout à un *parc locatif tourné vers une population spécifique de ces territoires verdoniens*, dans leur ensemble. Ce point est central dans la compréhension du paragraphe qui suit.

## 6. Le social et le culturel

L'accroche nous est venue d'une discussion avec le responsable d'une structure de promotion et de développement de la culture locale au niveau communal : « *30% de la commune sont des gens qui sont au RMI/RSA. La conséquence est qu'on a du mal à les faire participer parce que ce qu'on propos est payant* ». Et si cet état de fait concernait d'autres communes du Verdon ? Si ces taux étaient plus élevés encore dans certains secteurs ? Si, pour finir, l'état social de la population constituait un frein à l'accès à la culture ? Et pourquoi pas à la nature ?

C'est sur la base de ces questions que nous avons décidé d'aller plus avant dans la description d'un état social des territoires verdoniens. Pour cela, un certain nombre de données sont accessibles via l'Insee, mais aussi via certains organismes soit d'observation du social (DROS), soit de travail social en tant que tel (CAF, Conseils Généraux, ...).

### *Éléments de cadrage*

Nous livrerons ici quelques données qui permettent de mieux situer l'état social d'une partie de la population, à l'échelle régionale d'abord, départementale ensuite<sup>56</sup>. Les données se basent souvent sur ce qu'on appelle le seuil de pauvreté ; en 2009, ce seuil était évalué à 954 euros/mois/unité de consommation<sup>57</sup>. En 2010, 13% de la population vit en deçà du seuil de pauvreté ; 16% en PACA, qui la place en 4<sup>ème</sup> position des régions les plus pauvres de France (la Corse est la première). Dans les départements des Alpes-de-haute-Provence et les Hautes-Alpes, la proportion de personnes pauvres est plus faible que dans les autres départements de la Région, mais la pauvreté y est plus intense : 10% des allocataires à très bas revenus vivent avec moins de 250 euros/mois. La carte ci-dessous l'illustre :

---

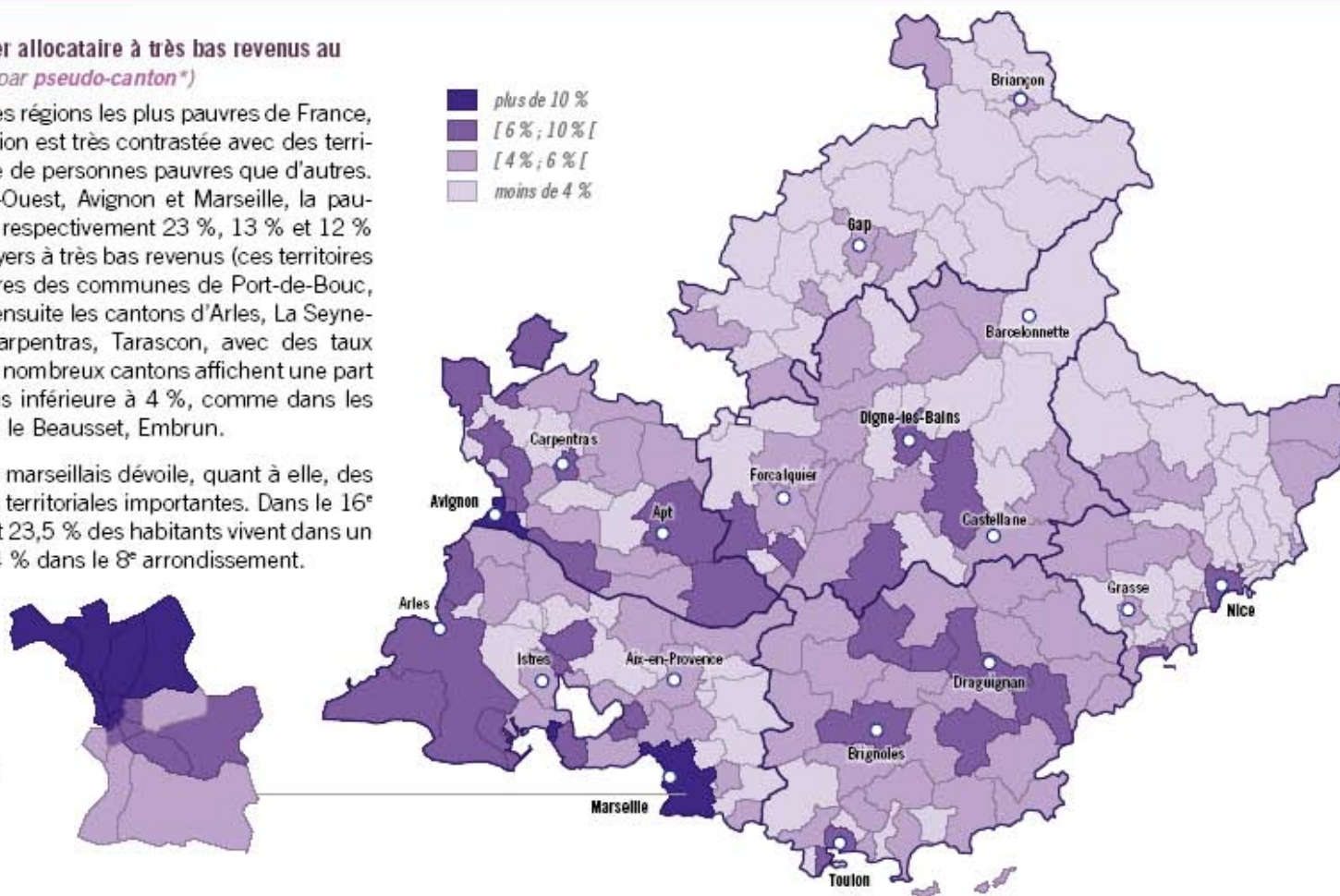
<sup>56</sup> Les informations que nous avons collectées ne concernent pour l'heure que la partie bas-alpine. Nous n'avons pas encore eu accès aux données ou acteurs varois.

<sup>57</sup> Selon l'Insee, l'unité de consommation se définit comme suit : elle résulte d'un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

**3 Personnes vivant dans un foyer allocataire à très bas revenus au 31 décembre 2011 en Paca (par pseudo-canton\*)**

Si la région Paca figure parmi les régions les plus pauvres de France, la situation à l'intérieur de la région est très contrastée avec des territoires qui concentrent davantage de personnes pauvres que d'autres. Dans les cantons de Martigues-Ouest, Avignon et Marseille, la pauvreté est la plus prégnante avec respectivement 23 %, 13 % et 12 % de personnes vivant dans des foyers à très bas revenus (ces territoires cantonaux recoupant les territoires des communes de Port-de-Bouc, Avignon et Marseille). Viennent ensuite les cantons d'Arles, La Seyne-sur-Mer, Marignane, Toulon, Carpentras, Tarascon, avec des taux supérieurs à 8 %. A l'opposé, de nombreux cantons affichent une part de personnes à très bas revenus inférieure à 4 %, comme dans les cantons de Six-Fours-les-Plages, le Beausset, Embrun.

L'analyse des arrondissements marseillais dévoile, quant à elle, des taux très élevés et des disparités territoriales importantes. Dans le 16<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> arrondissements, 27 % et 23,5 % des habitants vivent dans un foyer à très bas revenus contre 4 % dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.



Source : Caf Paca – Traitement Dros  
 \* Le pseudo-canton est un regroupement d'une ou plusieurs communes entières

Source : Atlas social, DROS, 2013, p.23

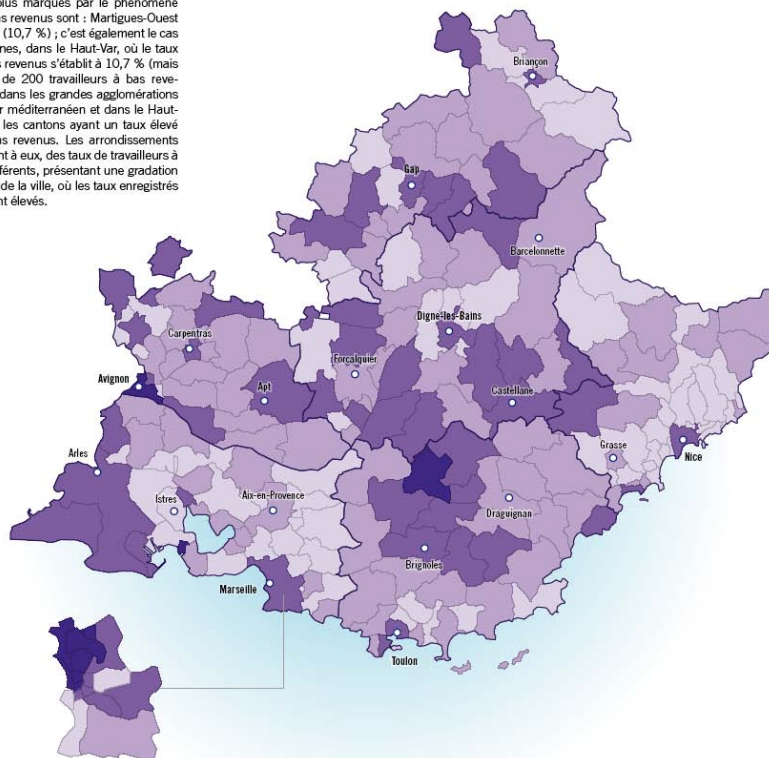
Est considéré comme travailleur à bas revenu<sup>58</sup> celui qui gagne moins que le seuil de bas revenu évalué à 982 euros/mois/unité de consommation. **Ces taux de travailleurs à bas revenu sont très importants dans le haut-Var et les Alpes, une caractéristique particulière donc des territoires verdoniens.**

Taux de travailleurs à bas revenus dans la population active de 15 à 64 ans au 31 décembre 2011

3 Taux de travailleurs à bas revenus dans la population active de 15 à 64 ans au 31 décembre 2011 en Paca (par pseudo-canton\*)

Les cantons les plus marqués par le phénomène des travailleurs à bas revenus sont : Martigues-Ouest (15,2 %) et Avignon (10,7 %) ; c'est également le cas du canton de Tavernes, dans le Haut-Var, où le taux de travailleurs à bas revenus s'établit à 10,7 % (mais qui compte moins de 200 travailleurs à bas revenus). C'est ensuite dans les grandes agglomérations côtières du pourtour méditerranéen et dans le Haut-Var que l'on trouve les cantons ayant un taux élevé de travailleurs à bas revenus. Les arrondissements marseillais ont, quant à eux, des taux de travailleurs à bas revenus très différents, présentant une gradation du sud vers le nord de la ville, où les taux enregistrés sont particulièrement élevés.

- plus de 10,7 %
- [ 6,9 % ; 10,7 % [
- [ 5,2 % ; 6,9 % [
- moins de 5,2 %



Source : Caf Paca, Insee (Recensement de la population 2008) - Traitement Dros  
\* Le pseudo-canton est un regroupement d'une ou plusieurs communes entières

Source : Atlas social, DROS, 2013, p.25

<sup>58</sup> Cette notion est à distinguer de celle utilisée par l'Insee de « travailleur pauvre ». Le travailleur pauvre est, pour l'Insee, une personne ayant été active au moins six mois dans l'année dont au moins un mois en emploi, tout en vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (954 euros/mois/UC en 2009).

Face à cette situation, les données relatives au Revenu de Solidarité Active RSA<sup>59</sup> montrent une forte augmentation de la demande. Les chiffres du chômage montrent une augmentation de 40% des demandeurs d'emplois en Région entre 2008 et 2012. Le département des Alpes-de-haute-Provence connaît lui une hausse historique de 46% (11,3% de sa population active).

Pour finir sur ces données de cadrage, le DROS produit des données sur l'accès à la culture ; celles-ci montrent que le taux par habitant de structures et services culturels est plus élevé dans les zones moins peuplées. Le chiffre est trompeur : en effet, on peut le comprendre car la densité de population est plus faible (donc le taux est plus élevé) mais on oublie souvent que l'accès est plus difficile...

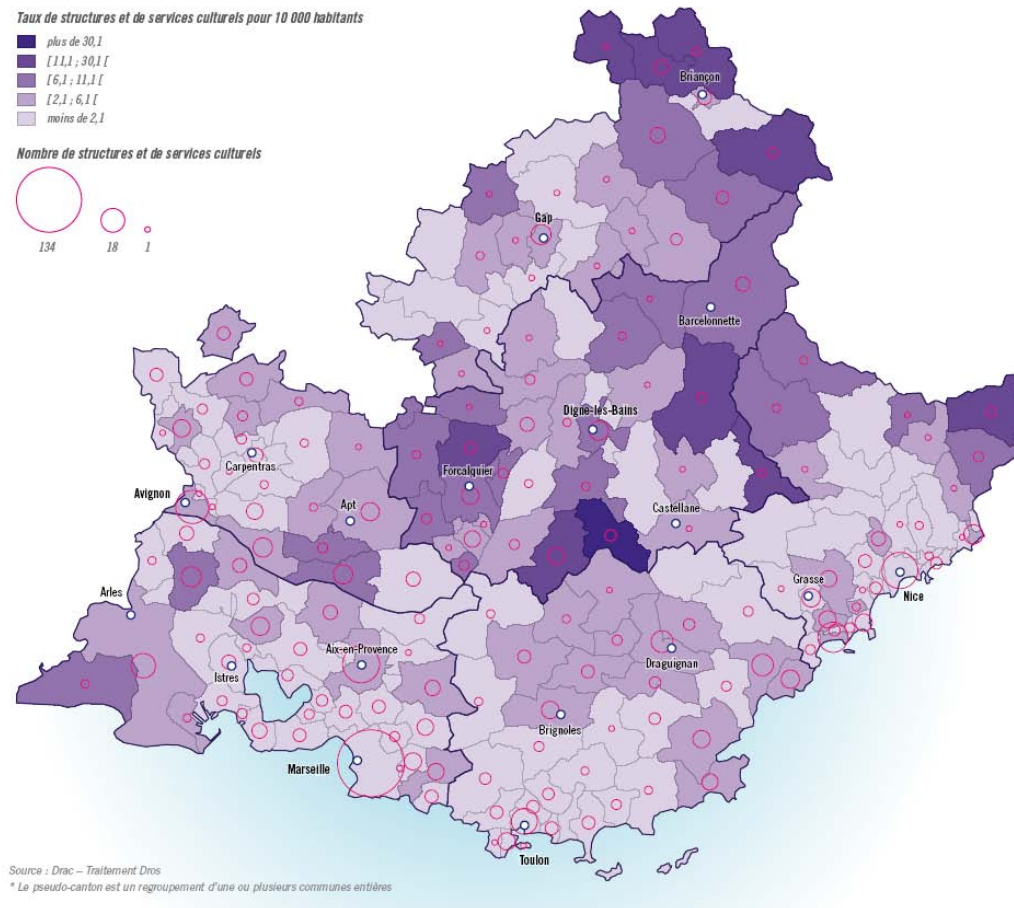
---

<sup>59</sup> Le montant moyen du RSA aujourd'hui est d'environ 380 euros/mois. Il a été mis en place en 2009 (venant remplacer le RMI et l'allocation parent isolé). Il est versé par la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutuelle Sociale Agricole. 7% de la population régionale PACA le reçoit : ce sont en majorité des personnes seules, les femmes sont sur-représentées et un tiers est mono-parent (dont 96% de femmes). On distingue plusieurs RSA :

- . le RSA socle seul (pour ceux qui n'ont pas de revenus)
- . le RSA socle et activité (pour ceux qui ont un revenu d'activités inférieur au montant forfaitaire)
- . le RSA activité seul (pour ceux qui ont un revenu supérieur au montant forfaitaire)
- . le RSA majoré (valable pour les 3 en fonction de critères...)
- . le RSA jeunes (18 à 25 ans)

## Taux de structures et services culturels par habitant en PACA en 2012

### 2 Structures et services culturels en Paca en 2012 (par pseudo-canton\*)



Source : Atlas social, DROS, 2013, p.31.

*Plus particulièrement dans la partie bas-alpine du Parc...*

Quels seraient les éléments de compréhension qui peuvent nous permettre d'appréhender la situation sociale particulière de ces territoires verdoniens où le chômage est important et le taux de travailleurs à bas revenus exceptionnellement haut ? Les premiers entretiens que nous avons menés sur le sujet auprès de professionnels du travail social<sup>60</sup> nous ont éclairé sur certains points, que nous livrons maintenant. Ils sont à prendre comme des pistes à creuser pour en affiner les conclusions possibles.

Les propos et données qui suivent sont soumis à un biais important relatif à la manière dont l'intervention sociale sur les territoires s'est mise en place historiquement ; le principe est le suivant : les personnes qui sont en lien avec les services sociaux (CMS, CAF,...) le sont parce qu'elles ont fait la démarche (volontaire) de le faire. En d'autres termes, une partie de la population qui pourrait logiquement bénéficier des services sociaux reste invisible et n'apparaît donc pas (dans les statistiques notamment ou aux guichets). Les raisons de cette « absence » sont multiples : méconnaissance des dispositifs, complexité des dispositifs, volonté propre de ne pas être pris en charge par tel ou tel dispositif, mise en œuvre « parallèle » de systèmes de solidarité qui pallient les besoins qui pourraient être pris en charge par les services sociaux. Ainsi par exemple, au niveau national, plus de 5 milliards d'euros dédiés au RSA restent dans les caisses de l'Etat pour cause de non recours au droit par les populations qui pourraient en bénéficier<sup>61</sup>. Dans le département des Alpes-de-haute-Provence, sur l'ensemble des gens qui peuvent demander l'aide financière de la CAF, seuls 4% la demandent.

Les quelques constats généraux qui suivent sont issus de bilans que nous ont faits les assistantes sociales des CMS et de la CAF<sup>62</sup> mobilisées sur les territoires verdoniens, partie 04 :

- . le public à qui elles ont à faire est un public *sous qualifié*,
- . la majorité du public (de la CAF) est composé de *mères célibataires, c'est une des caractéristiques de ces territoires*.
- . les emplois sur la zone étant rares, les gens doivent sortir du territoire pour travailler, entraînant ainsi une problématique centrale de mobilité : *l'enclavement* est en effet considéré comme le plus gros handicap de ces territoires verdoniens par les travailleurs sociaux que nous avons rencontrés. Le public qu'il rencontre soit n'a pas de permis, soit n'a pas de voiture (ou trop vieille, sans contrôle technique), dans un contexte où les transports en commun sont peu développés : « *Il faut une journée entière pour aller et revenir en bus de Riez à Digne ; et souvent, juste pour une formalité* ». L'absence ou la faiblesse des transports en commun a des répercussions dans d'autres domaines ; ainsi par

---

<sup>60</sup> Auprès des responsables des CMS couvrant la zone bas-alpine du Parc et auprès des deux personnes responsables des secteurs territoriaux de la CAF 04 qui couvrent le territoire du Parc que sont « Val de Durance/plateau de Valensole » et « Manosque/Pays de Forcalquier/Haut Verdon » (la CAF 04 est en tout composée de 4 secteurs).

<sup>61</sup> En comparaison, la fraude au RSA est de l'ordre de 50 à 60 millions d'euros.

<sup>62</sup> D'autres structures sociales existent au niveau local, on pense notamment aux Centres communaux d'actions sociales (CCAS) qui sont plus particulièrement dédiés aux situations d'urgence et ponctuelle (bon alimentaire, bon de transport...).

exemple, une assistante sociale de la CAF nous dit : « *il n'y a pas de « restos du cœur » sur le territoire du Parc. Ceux de Valensole et Gréoux vont à Manosque. Peut-être un à Riez ? Avant, le train des Pignes amenait les colis des restos du cœur à St André. C'est fini* ».

. la saisonnalité explique en partie les taux importants de travailleurs à bas revenus : il semble en effet que peu de saisonniers cumulent emploi l'été dans le Verdon (Gréoux, Castellane, Moustiers) et emploi l'hiver en station de ski. Une des explications serait que les emplois saisonniers d'hiver en station sont majoritairement occupés par des locaux, agriculteurs qui ont double-activité. Il faudra faire l'enquête pour se rendre compte que cette hypothèse est peut-être valable pour telle station mais pas pour telle autre.

. enfin, le *logement* constitue l'autre élément clef de compréhension de l'état social d'une part de la population verdonienne.

C'est d'ailleurs à travers la question du logement qu'on accède à la compréhension de la dynamique des trajectoires résidentielles qui ont comme caractéristiques de mêler à la fois la thématique de *l'enclavement* et celle des *solidarités locales*. C'est là une autre manière de décrire la population, avec deux types bien distincts de « publics » :

. les ruraux originaires qui ont souvent leurs propres réseaux de solidarité. Cette part-là de la population, même si en situation socialement et/ou économiquement fragile, n'est pas visible pour les professionnels de l'action sociale<sup>63</sup>.

. les arrivants (« *ils vivent souvent seuls* » nous précise une assistante sociale<sup>64</sup>) : ils viennent vivre « un peu » dans le Verdon parce que les loyers sont peu chers en comparaison de la ville<sup>65</sup>. Mais, comme le précise l'assistante sociale de Manosque, « *à cause de l'enclavement, du peu d'emplois proposés sur place, ils repartent et se raccrochent aux pôles urbains environnants (Manosque et Digne)*<sup>66</sup>. Ensuite, ceux qui réussissent et veulent accéder à la propriété, repartent des villes et retournent à la campagne proche des villes, dans des villages dortoirs, du style *Villeneuve* ». Se dessine ainsi un processus de sélection et de tri socio-résidentiel avec ses rythmes internes<sup>67</sup>, et dont les territoires du Verdon ne représentent souvent qu'une étape, entre deux phases de vie plutôt urbaines.

---

<sup>63</sup> On peut y ajouter d'autres « communautés » locales, relativement homogènes (voire fermées) qui, sans être forcément originaires (souvent même étrangères), ont aussi développé leurs propres systèmes solidaires (ainsi par exemple, les assistantes sociales de la CAF ignoraient l'existence de la relativement grande communauté portugaise à Moustiers : « ils n'ont sûrement pas besoin de nous »).

<sup>64</sup> « *Il n'y a pas de réseaux de solidarité qui se mettent en place pour les nouveaux arrivants, sauf peut-être petit groupe HLM de St-Martin-de-Brômes où ils sont solidaires entre eux, une quinzaine de maisons* » : une assistante sociale.

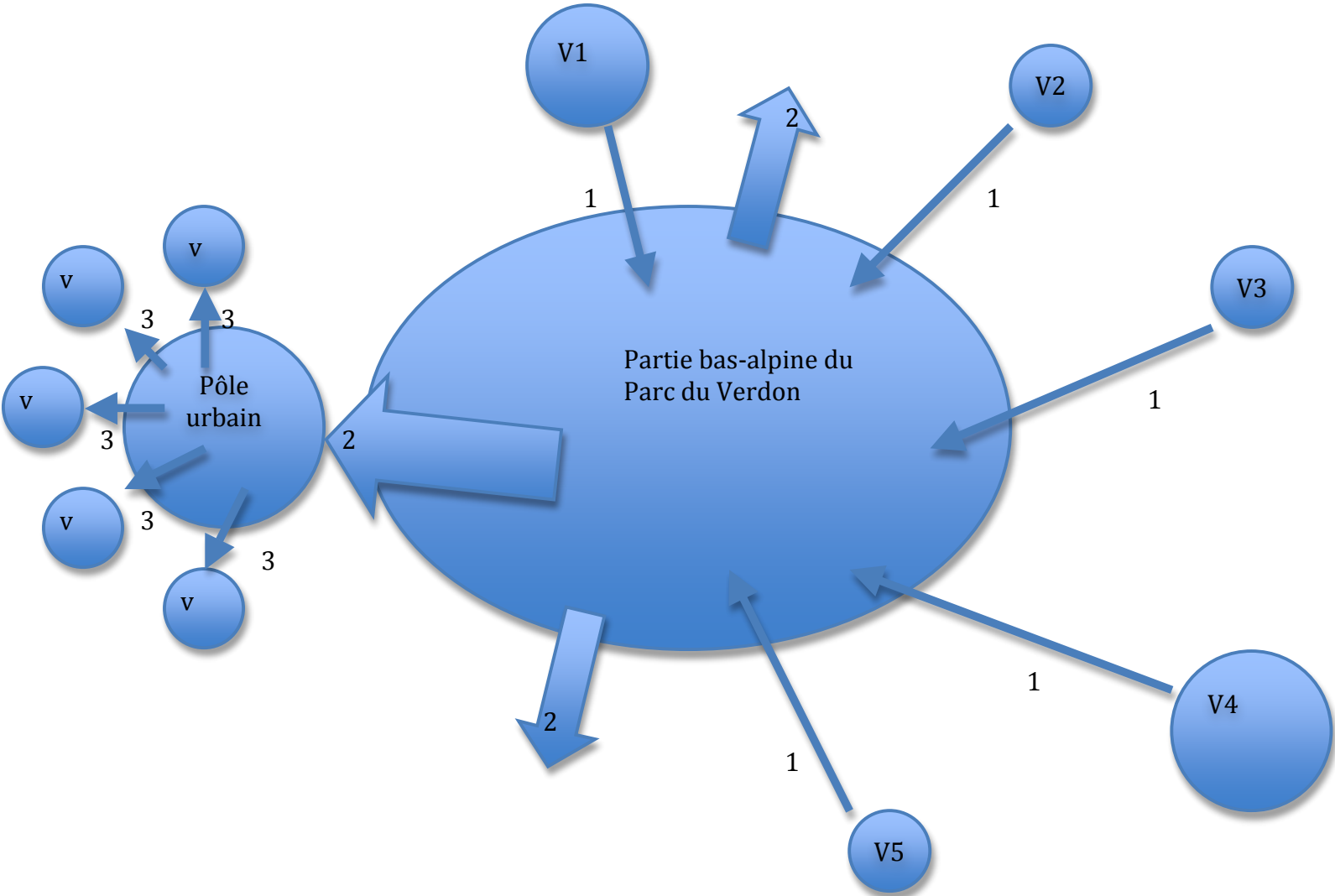
<sup>65</sup> A Castellane, ce sont les gens de Nice qui viennent. A Riez, c'est Aix et Marseille.

<sup>66</sup> Il faudrait ici faire l'enquête sur la base des chiffres des offices HLM.

<sup>67</sup> A Manosque par exemple, il faut attendre environ 4 ans pour avoir un logement HLM. A Riez et St-Martin-de-Brômes, c'est libre plus rapidement (à cause d'un plus fort *turn over*), donc les gens qui arrivent dans la région s'y orientent assez naturellement (en plus des loyers meilleurs marché qu'à Manosque ou ailleurs).

Nous avons schématisé ci-après la logique de ces trajectoires sociales et résidentielles.

*Schématisation des processus de tri/sélection résidentiel relatifs aux populations à bas/très bas revenus*





### Légende :

- V1, V2, ... : Villes voisines ou éloignées (origine des arrivants)
- v : Villages (dortoirs) autour du pôle urbain
- Flèches « 1 » : mouvement d'arrivée sur le territoire du Parc (loyers bon marché et/ou peu d'attente HLM)
- Flèches « 2 » : départ du territoire (retour dans villes d'origine ou pôle urbain voisin, après avoir attendu un logement HLM)
- Flèches « 3 » (pour certains) : établissement dans villages dortoirs, voisins des pôles urbains, pour accès à la propriété (lotissement ou maison de village).

Entre le mouvement « 1 » et le mouvement « 2 » : moment de vie locale dans le Verdon (problème de transport, d'enclavement, de qualification, d'emploi, de services, ...).

### *En conclusion provisoire,*

Plus globalement, la partie bas-alpine du Parc du Verdon est relativement peu armée pour faire face aux situations sociales qui la caractérisent. Si les structures départementales telles que les CMS maillent le territoire au plus près, on constate qu'il n'y a par exemple qu'un seul centre social sur l'ensemble de ce territoire (créé il y a deux ans dans la commune, varoise, de Vinon<sup>68</sup>). Par ailleurs, toujours dans le domaine des structures à agrément CAF qui ont un rôle social et solidaire, les Espaces de vie sociale (Evs<sup>69</sup>) sont eux aussi inexistantes dans le Verdon. Les professionnels de l'action sociale le déplorent :

*« A Quinson, le centre aéré avait un projet de monter un espace de vie sociale mais ça a été trop compliqué et ça ne s'est pas fait. C'est le seul endroit dans le Verdon où il y a eu une tentative. Alors qu'il pourrait y en avoir plein d'autres. Une association, l'ALPE (Association de Liaison pour la Petite Enfance) avait aussi, avec son outil de ludothèque itinérante, la Turboludo<sup>70</sup>, essayé de susciter l'envie de créer des Espaces de vie sociale à St-André, Castellane, Annot. Ça a été un échec ».*

---

<sup>68</sup> Sur l'ensemble du département, seuls trois autres centres sociaux existent (à Ste-Tulle et Volx sous forme municipale, et à Château-Arnoux sous forme associative).

<sup>69</sup> Les Evs sont des structures, agréées par la CAF, qui visent à offrir aux familles : « un lieu à vocation globale, familial et intergénérationnel qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ; un lieu de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir, et de réaliser leur projet ; un lieu d'accueil, d'information, d'accompagnement des familles sur leurs droits sociaux et les services existants ; un lieu de développement d'actions collectives et de coordination dans le domaine du soutien à la fonction parentale » (brochure CAF).

<sup>70</sup> <http://www.asso-alpe.fr/fichiers/martial/pageaccueil/brochurepresta.pdf>

Une *épicerie sociale et solidaire* peut par exemple être agréée Evs : elle apporte une aide, principalement alimentaire, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Dans des espaces aménagés en libre-service, aussi proches que possible d'un magasin d'alimentation générale, l'épicerie solidaire met à disposition de ses usagers des produits variés, moyennant une faible participation financière : autour de 20% du prix usuel. Mais l'outil est peu connu :

*« Classiquement, les animateurs des espaces de vie sociale sont plutôt sur le format bobos/écocos, en tout cas, ceux habitués à s'investir dans l'associatif. Le problème est que ces gens-là ne savent pas que la CAF peut être là pour les aider à monter ce genre de structures. Et là on parle de structures vraiment solidaires, au sens fort du terme, en tout cas notre sens à nous, pas celui qu'on entend parfois dans les AMAP ou autre. »<sup>71</sup>*

Ne peut-on pas voir, dans ces interstices vacants de l'animation locale, une opportunité pour une structure telle qu'un Parc naturel régional de mettre à profit des habitants ses compétences et ses réseaux pour par exemple imaginer l'existence d'espaces de vie sociale *et environnementale*... Dit autrement, il nous semble que les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, mais aussi d'économie locale durable, ... pourraient être aussi tournées vers cette animation sociale du territoire.

---

<sup>71</sup> Une assistante sociale. L'adjectif « solidaire » est effectivement souvent usité dans les réseaux types AMAP, circuits courts (on pense par exemple à l'association « *Verdon solidaire. De la terre à la table* »), il n'a pas le même sens pour l'un et l'autre de ces « mondes ».

En résumé des entretiens,

Nous reprendrons ici quelques éléments marquants des premiers constats faits suite à l'enquête :

. la forte influence, à la fois politique et technique, de la centralisation du leadership local : les **pôles urbains**, qui encadrent le Parc, seront amenés de plus en plus à « dicter » les manières de faire à un territoire de Parc « sous-contrainte ». Pour l'heure, il jouit d'une liberté importante dans ces domaines de compétences et d'excellence (activités de nature, préservation, éducation, sensibilisation). Il semble que ce se soit déjà plus le cas en matière culturelle (partie événementielle) à moins d'afficher une forte volonté politique (notamment dans la coopération avec l'extérieur). *De la nature des liens que le Parc nouera avec ces entités urbaines voisines dépendra une grande partie des dynamiques internes aux territoires verdoniens.*

. un sentiment fort d'isolement des acteurs culturels locaux (de l'animation culturelle) : le Parc se positionnant aujourd'hui de manière plus volontariste et visible sur le champ de la culture devient un acteur local à part entière dont on espère qu'il jouera le rôle d'ensemblier ou de mise en lien.

. l'enjeu n'est pas minime car, on l'a vu, au travers des dynamiques de l'animation culturelle locale, ce sont les ressorts de la sociabilité locale qui sont en jeu avec deux extrêmes : la culture (et son animation) comme vecteur d'intégration, mais aussi la culture comme prétexte de ségrégation.

. la **mise à l'écart**, plus que la déprise, résumerait ainsi certains phénomènes mis en lumière par l'entrée culturelle : celle des « étrangers », celle des « niveaux de culture » (thématiques abordées de l'élitisme culturel ou encore de « la culture de la culture »), mais aussi mise à l'écart sociale, proche de ce que Robert Castel (1995) appelle la *désaffiliation*.

. Cette désaffiliation prend ici le visage de l'instabilité des parcours résidentiels, à la fois comme résultante de situations sociales dégradées pré-existantes (chômage, mobilité réduite) mais aussi comme cause de phénomènes de mise à l'écart de la communauté locale.

La place du Parc naturel régional dans ces contextes pré-cités est largement interpellée, notamment dans un de ses rôles sur les territoires : l'animation locale sur base de cohésion sociale, l'homme étant « au cœur du projet ». Et des pistes se dessinent en pointillés.

## CONCLUSION

### *Le social et l'environnemental : les Hommes ensemble dans l'espace naturel*

Qu'a-t-on, finalement, appris sur la culture ? Sait-on mieux en définir les contours maintenant qu'en introduction ? Patrimoine, identités, culture restent des *gros mots*. Notre mission ici n'a pas abouti. Toutefois, et malgré ce flou définitionnel, des ouvertures se sont faites jour, dans un domaine au moins : le questionnement relatif à la position d'un Parc naturel régional sur ses territoires d'assise, par le biais de l'entrée culturelle ; position dictée par la place que le Parc du Verdon souhaite accorder aux populations qui vivent sur ces territoires ; les définitions perdent ici un peu de leur enjeu. Le présent travail n'apporte que quelques éléments de réflexion. Ceux-ci s'inscrivent toutefois dans un mouvement plus large, structurel, qui secoue de plus en plus fortement le monde gestionnaire de la nature en général. L'économie et ses perturbations réinterrogent en effet les postures ; notamment celles des Parcs naturels régionaux en France qui se sont érigés sur deux piliers structurants : la redynamisation des économies locales fragiles et la question urbaine (qu'on appelait alors « insuffisance urbaine »). Nous ne reviendrons pas ici sur les éléments de compréhension du cheminement historique de l'évolution des conditions sociales et économiques de la vie « à la campagne » mais force est de constater qu'aujourd'hui, ces deux piliers, fondateurs il y a 40 ans, sont à nouveau sur le devant de la scène, comme éléments déterminants des modes de vie contemporains. Si les Parcs nationaux s'occupent de la nature (ont été pensés comme tels en 1960 du moins), les Parcs naturels régionaux s'occupent des *Hommes dans l'espace naturel*. Et « s'occuper » des Hommes signifie donc que leurs *conditions de vie* sur les territoires devient un axe central des préoccupations gestionnaires, y compris des Parcs *naturels*, qui n'en n'ont plus, et depuis longtemps, que le nom.

#### *Une prise de conscience... et après ?*

Ces préoccupations trouvent échos dans d'autres sphères que celle, strictement locale, du Verdon. Dans les deux extraits qui suivent, les mots clefs sont : culture, patrimoine, et lien social.

Il s'agit, pour le premier, de l'extrait du compte-rendu de l'université des Parcs naturels régionaux de PACA, qui s'est tenue les 27 et 28 septembre 2013 à Forcalquier. André Micoud, sociologue, spécialiste depuis plus de 30 ans des espaces ruraux et des parcs naturels régionaux en particulier, préside l'atelier intitulé « *Tous ensemble* », dont une partie des échanges est synthétisée ci-dessous :

*« Le deuxième enjeu repéré a été celui de la place de la culture, au sens large, au sein de l'action des PNR. En effet, A.Micoud a insisté sur les évolutions de la notion de patrimoine au sein des PNR et la part de plus en plus importante accordée aux seuls patrimoines naturels, au détriment des*

*patrimoines culturels, et, de façon plus générale, aux disciplines qui touchent l'étude de l'homme et de la société.*

*Les propositions avancées ont été les suivantes :*

*. accroître le nombre de représentants des sciences humaines et sociales au sein des conseils scientifiques des PNR,(...).*

*La question de la culture des habitants a été évoquée mais il y a eu peu de propositions d'actions spécifiques.*

*Le troisième enjeu a plus précisément porté sur le lien des PNR avec les habitants. Le groupe est parti du constat que le PNR ont, dans leur histoire, été diversement investis par les populations de leur territoire. Certains PNR ont ainsi été fortement soutenus par des néo-ruraux, alors que d'autres groupes (les « marginaux », les « exclus » ou les groupes de personnes originaires du territoire) ont été écartés (ou se sont écartés). De ce point de vue, la notion d'habitant, privilégiée au sein des PNR, est problématique car elle tend à gommer les différences sociales ou économiques. En outre, les outils de communication mis en place par les PNR sont peu efficaces dans la mesure où, dans les milieux ruraux, il existe une méfiance par rapport à ceux-ci. **L'enjeu posé a donc été celui du positionnement des PNR par rapport à des populations qui n'acquièrent pas de visibilité sur le territoire (pour des raisons sociales ou de culture). Pour rendre visible ces populations ou ces enjeux, plusieurs propositions ont été avancées :***

*. assumer le fait de ne pas travailler pour l'ensemble des populations, mais sur des populations ou des groupes cibles. Il convient de passer de « l'habitants » aux « habitants ». Les populations des milieux ruraux sont de moins constituées uniquement d'agriculteurs ; il y a une diversité culturelle de plus en plus importante qui fait se côtoyer des populations aux « cultures » différentes.*

*. rendre visible ces populations et leurs enjeux par le biais de la mise en place d'expériences telles qu'elles ont été menées par l'association « voisins et citoyens en Méditerranée ». Cette démarche pourrait notamment passer par la mise en place d'une action pilote, à l'échelle de l'ensemble des Parcs de la région PACA, organisant une enquête « ethno-historique » sur des populations particulières.*

*. favoriser la création de « pôles sociaux » au sein des PNR, afin d'évoquer cet enjeu social lié aux populations du territoire.*

*. travailler au quotidien sur « la langue » (parfois jargonnante) des parcs naturels régionaux, de leurs élus et de leurs techniciens, afin de ne pas briser ce lien entre ceux qui savent parler et les autres. »*  
(extrait de « *Contribution des ateliers* », Université des PNR de la région PACA, 17 p.)

L'autre extrait est tiré de la présentation d'un des ateliers du Congrès des Parcs naturels régionaux qui se déroula dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord en octobre 2011. La thématique annuelle du congrès était : « *Une culture, par nature* » et l'intitulé de l'atelier « *La culture, pilier d'un vivre ensemble dans les Parcs* » :

*« La consolidation du lien social et les identités culturelles sont à la fois des objectifs du projet de territoire et des moyens privilégiés pour sa mise en œuvre, surtout dans le contexte actuel de profondes mutations des espaces ruraux. Conscient de cet enjeu, le réseau des Parcs l'a réaffirmé lors des 40 ans des Parcs en le traduisant notamment dans le slogan « une autre vie s'invente ici ». Depuis, les conclusions de l'enquête conduite en 2007 par la Fédération des Parcs et du travail engagé en partenariat avec Mairie Conseils<sup>72</sup> sur les représentations du social montrent qu'en jouant sur leurs valeurs attribuées aux actions (mettre en réseau et impliquer des personnes, favoriser les mixités, accueillir et informer la personne...), les Parcs ont vocation à traduire des intentions (éviter l'isolement, favoriser la prise d'initiative et la créativité des personnes, faire s'approprier l'identité du territoire, retrouver la confiance, faire rêver...). Parmi les moyens d'action des Parcs, l'enquête a mis en lumière que leur premier levier portait sur la culture.*

*La réalisation de ces objectifs peut remettre en cause ou conforter des pratiques des syndicats mixtes de Parc dans un mode de fonctionnement participatif visant à mettre en mouvement des dynamiques sociales. Il s'agit en effet de prendre autrement les questions sociales et sociétales que d'autres organismes. »*

Le tableau synthétique reproduit ci-dessous (tiré de l'étude de Mairie Conseils de 2007) constituait un des guides des échanges de cet atelier, dont on voit que les mots clefs « dénotent » avec la rhétorique classique des Parcs naturels :

---

<sup>72</sup> Mairie Conseils, 2007, *Développement social local : mieux connaître les pratiques des parcs naturels régionaux*. Cette étude, commandée par la fédération nationale des Parcs, a été le déclencheur d'une réflexion plus globale sur la question sociale au sein de certains Parcs français. Cette année 2007 a aussi été l'année de la publication d'un gros dossier intitulé « *Inégalités écologiques, inégalités sociales* » publié par la revue « Développement durable et territoires » (<http://developpementdurable.revues.org/9533>).

## Définition du contour du « vivre ensemble » ou du « social »

Par les intentions pour la vie sociale du territoire ( <i>Les enjeux sociaux repérés</i> )	Par les valeurs attribuées aux actions et projets ( <i>Les savoirs faire mis en œuvre</i> )	Par les thématiques associées aux actions et projets
<p><u>L'isolement</u> - l'éviter</p> <p><u>L'éloignement</u> - le réduire</p> <p><u>L'accessibilité</u> - l'améliorer</p> <p><u>La cohabitation</u> - la favoriser</p> <p><u>L'incompréhension</u> - la réduire</p> <p><u>La perte d'identités</u> - les retrouver</p> <p><u>La résignation</u> - retrouver la confiance</p> <p><u>Les handicaps</u> - les rendre supportables</p> <p><u>La normalité</u> - l'interroger</p>	<p>Mettre en réseau les personnes par la médiation</p> <p>Favoriser la créativité des personnes</p> <p>Favoriser la prise d'initiative</p> <p>Impliquer la personne</p> <p>Développer des emplois localement intégrés (Parcours formations-emplois)</p> <p>Développer des activités rentables</p> <p>Rendre accessible la culture</p> <p>Toucher le plus grand nombre</p> <p>Toucher la personne</p> <p>Favoriser les rencontres de populations</p> <p>Rendre le patrimoine sensible</p> <p>Accueillir la personne</p> <p>Informier la personne</p> <p>Agir sur la qualité de la vie en améliorant le niveau de vie</p>	<p>Le logement- L'habitat</p> <p>L'éducation</p> <p>La formation professionnelle</p> <p>L'insertion professionnelle</p> <p>La politique jeunesse</p> <p>Les déplacements</p> <p>L'aménagement handicaps</p> <p>La culture</p> <p>Les loisirs</p> <p>Le sport</p>

Que retirer de cela, en regard de ce qu'on a évoqué dans notre enquête ?

Tout d'abord, une certaine proximité thématique et de posture. Et pourtant. Comment s'assurer que ce ne sont pas là que des mots d'ordre ou des vœux pieux ? Une discussion avec le coordinateur du pôle « *Patrimoine et développement durable* » de la fédération nationale des Parcs régionaux nous éclaire sur l'état de la question, à l'heure actuelle, et les pistes qui se dessinent, encore en pointillés, dans tel ou tel parc ; un certain nombre de champs d'intervention privilégiés pour « faire entrer la question sociale dans les PNR » peuvent en effet être listés :

- . l'énergie<sup>73</sup>,
- . l'insertion sociale<sup>74</sup>,
- . l'agriculture vivrière,
- . l'habitat social<sup>75</sup>.

Les premières préoccupations dans ce sens au sein des Parcs sont récentes : « 5 à 8 ans » nous précise le coordinateur du pôle. Une des raisons est relative à la prise au sérieux de ce qui jusqu'alors n'était qu'un concept englobant : le « développement durable » et un de ses piliers, le social. Quand la rhétorique finit par être performative... L'autre interprétation possible est liée à la force de contrainte qu'a imposé, sur les territoires (et les modes de vie), le contexte économique dégradé des 5 dernières années ; la problématique du *logement* est dans ce cas une des premières concernées et les maires, en tant que réceptacles des doléances et difficultés au quotidien, les premiers informés. Ainsi, jusqu'alors enchâssés dans leurs rapports sociaux et professionnels à la nature, les Parcs ont-ils été contraints d'embrasser la question sociale, au sens large. Mais avec quels outils ?

**Une des réponses, qui nous concerne directement ici, est celle du média culturel. Il ne va pas de soi dans ces structures dont les ressorts, les principes, voire l'idéologie sont ceux de la Nature<sup>76</sup>. Nous l'avons dit en introduction, seuls quelques Parcs naturels en France ont des commissions « culture » en tant que telles. Un des axes de propositions, que nous soumettons à la réflexion, est précisément de lier les approches culturelles (au sens large) et la question sociale sur les territoires verdoniens. En d'autres termes, d'orienter les travaux de la**

---

<sup>73</sup> Ce qu'on appelle la précarité énergétique est en effet le premier champ d'intervention légitime et de rencontre entre « la nature et le social ». Le lien est relativement intuitif : convaincre les ménages de mieux isoler leur logement (s'ils sont propriétaires) ou de mieux utiliser leurs appareils électriques est synonyme, *in fine*, d'une baisse des factures d'énergie. L'enquête serait à mener, là-aussi, sur la part d'engagement écologique (réduction de l'empreinte carbone) et celle liée à la réalisation promise d'économies. Pour l'heure, l'un masque l'autre, et réciproquement.

<sup>74</sup> Ainsi par exemple, dans certains Parcs, des opérations sociales de taillage de haies sont menées, avec succès (voir à ce sujet, mais plus généralement dans le domaine social, l'implication exemplaire et novatrice du Parc naturel Scarpe-Escaut en Région Nord-Pas-de-Calais. Une publication récente a été tirée de cette expérience : PNR Scarpe-Escaut, Mairie Conseils, 2012, *Lien social et solidarités de proximité : l'expérience en marche du Parc naturel régional Scarpe Escaut*, 44 p.).

<sup>75</sup> Les Parcs du Luberon, du Vercors, et du Livradois notamment, sont relativement en pointe sur le sujet. Selon le coordinateur du pôle « développement durable » de la fédération, « un des éléments de compréhension de la possibilité pour les Parcs d'investir ce champ est relatif au fait que les bailleurs sociaux ont beaucoup de mal à trouver des financements en milieu rural ».

<sup>76</sup> Un Parc naturel régional n'existe en France que s'il a l'agrément du CNPN, Conseil national de la protection de la nature, instance centrale du Ministère de l'écologie.



**commission « culture » vers cette idée qu'une des finalités de son apport concernerait le champ des solidarités locales, et y serait intimement lié.**

Cette (proposition de) posture n'échappera pas à ce que certains sociologues, spécialistes de la participation et de la citoyenneté locales, appellent le *référentiel participatif*. Pourtant, ce type de démarche (participative) a souvent montré ses limites, notamment en ce qui concerne le public mobilisé (ou mobilisable). En effet, se tournant vers les habitants pour telle ou telle projet (révision de charte, gestion de l'eau, ...), les Parcs se sont vite rendus compte que « ça marchait mal » ou « qu'on voyait toujours les mêmes » et que finalement, une grande part de la population locale échappait aux dispositifs mis en place<sup>77</sup>. Dès lors, un des enjeux est l'aller à la rencontre des « sans »<sup>78</sup>. Positionner une commission culture sur la question sociale dans une démarche participative, c'est aussi considérer qu'un Parc n'est pas non plus une structure à part entière d'insertion sociale : chacun son champ de compétences. Pour autant, cela ne l'interdit pas de s'engager dans cette voie avec, à l'instar de ce qui se fait dans le Parc Scarpe-Escout, une vision bien précise du rapport au social. Celle-ci est résumée ainsi, par le responsable du Parc : « *Cette approche nécessite de positionner la question sociale, non pas sur une action réparatrice agissant sur des manques, mais dans la capacité des acteurs (élus et société civile) à intégrer la notion de développement social dans leurs projets, et à se doter d'une dynamique et d'un savoir-faire partagé, pour le bien-être des habitants* »<sup>79</sup>.

A partir de là, un ensemble de pistes d'actions s'ouvre, où culture, éducation, environnement et économie sont mis au service de projets de promotion d'une solidarité locale ouverte et non exclusive. En vrac :

- . l'idée, déjà évoquée, d'Espaces de vie sociale et *environnementale*,
- . la mise en place de circuits courts, non plus relatifs aux produits locaux mais à l'art : des *circuits courts artistiques* dont le principe serait d'aller au-devant de publics non sensibilisés au domaine artistique,
- . la mise en connexion des AMAP et autres réseaux de produits locaux avec des organismes sociaux pour mettre en évidence auprès de certains publics les qualités nutritives et d'équilibre alimentaire liées au terroir,
- . l'accès ouvert à tous des activités de pleine nature, en lien avec les travailleurs sociaux,
- . le suivi d'initiatives telle que celle mise en place conjointement par l'école primaire de Barrême et le collège de St André, qui, depuis 2 ans, mènent un projet de lutte contre illettrisme en collaboration avec la Région et la ligue de l'enseignement. L'idée est d'accompagner la scolarité des enfants dont les parents ne savent pas lire. Cette initiative entre dans le cadre d'une action d'éducation familiale ; un Parc, dans sa mission

---

<sup>77</sup> Cette prise de conscience d'un manque de représentation au sein des dispositifs participatifs a aussi été un des déclencheurs de la pensée sur la question sociale au sein des Parcs, au milieu des années 2000.

<sup>78</sup> *Sans voix, sans moyens, sans diplôme, sans emploi...* Ce que Pierre Bourdieu avait initié dans son ouvrage en 1993, *La misère du monde* (Seuil) ; ce que Pierre Rosanvallon revisite aujourd'hui, plus maladroitement sûrement, avec son initiative « Raconter la vie » ([www.raconterlavie.fr](http://www.raconterlavie.fr)), sorte de parlement des « invisibles ». Initiative parfois vertement critiquée (<http://blogs.mediapart.fr/blog/christian-salmon/050114/le-parlement-des-invisibles-un-projet-de-storytelling-integre>).

<sup>79</sup> PNR Scarpe-Escout, Mairie Conseils, 2012, p.12.

d'éducation, pourrait très bien devenir partenaire de ce type d'initiative en mettant en avant, par exemple, et comme prétexte à l'apprentissage, des thématiques liées au patrimoine local, à l'histoire locale, aux ressources naturelles, ...  
. une attention particulière et renforcée sur la question de la précarité énergétique, dossier par ailleurs déjà investi par le Parc<sup>80</sup>, en collaboration avec le CMS de Riez.

Ces pistes qui, on le voit, ouvrent radicalement le spectre d'intervention d'une commission culture ou même celui d'un Parc en général, sont à penser avec les partenariats associés dont il faudra dresser la liste en fonction des domaines. Elles sont aussi à penser avec certains fonds existants qui, à la manière de ces non-accès aux droits sociaux évoqués précédemment, sont peu connus. Nous ne citerons ici que le FIL, le Fonds d'initiatives locales, à disposition des riverains ou groupe de citoyens désireux de mettre en place un projet destiné à promouvoir à la fois la cohésion sociale locale et l'animation territoriale.

Il nous semble, pour finir, que la présence d'un « observatoire social » au sein du Parc serait un moyen pour ses actions d'être plus en phase avec les dynamiques sociales et économiques à l'œuvre sur les territoires. La culture, elle aussi, n'en sera que mieux comprise et soutenue.

*Janvier 2014*

---

<sup>80</sup> Et notamment sa commission énergie.

## Indications bibliographiques

**Amphoux N.**, 1980, *Mutations foncières et changements de la représentation municipale dans les communes de l'Est varois*, Thèse IAR, Aix-en-Provence, 242 p.

**Bourdieu P.**, 1993, *La misère du monde*, éditions du Seuil.

**Castel R.**, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995 (réédition Folio-Gallimard, Paris, 2000).

**DROS**, *Atlas social de la région PACA, 2013*, 70 p.

**Geniaux G.**, 2010, *Evaluation des effets de l'achat d'acheteurs extérieurs à la Région : effets directs et induits*, document de travail.

**INSEE**, 2008, *Le Parc du Verdon, un développement différencié entre est et ouest*, Rapport d'étude, juillet,

**INSEE**, 2009, *Parc du Verdon, portrait de territoire*, 38 p.

**INSEE**, 2012, *Parc du Verdon, Portrait de territoire*, 38 p.

**Lafaye C., Thévenot L.**, 1993, *Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature*, in *Revue française de sociologie*, n°34-4, pp.495-524.

**Mairie Conseils**, 2007, *Développement social local : mieux connaître les pratiques des parcs naturels régionaux*.

**PNR Scarpe-Escout, Mairie Conseils**, 2012, *Lien social et solidarités de proximité : l'expérience en marche du Parc naturel régional Scarpe Escaut*, 44 p.

**Viard J.**, 2011, *Nouveau portrait de la France : la société des modes de vie*, Editions de l'Aube.

## Liste des entretiens

### Dans le domaine de l'animation culturelle locale :

- . L.Poireau, responsable de la médiathèque, Gréoux
- . T.Sapone, « cinéma de pays », Gréoux
- . M.Durandeu, association ATLV, Gréoux
- . G.Farnaud, « Iter Games », conseil de développement du Parc du Verdon
- . L.Abrams, président du foyer rural, St Martin de Brômes
- . N.Ménico, secrétaire de l'AVAC04, Valensole
- . C.Grasso, crèche municipale, St Martin de Brômes
- . J.P.Burel, président du foyer rural de la Verdière
- . P.Giordano, président du foyer rural de Comps
- . S.Boutry, régisseur des « Vinestivales », Vinon

### Dans le champ de la gestion territoriale :

- . M.Magnaldi, secrétaire générale du SMPV
- . M.Croze, mairie de Vinon, responsable accueil/communication
- . M.Pianetti, secrétaire de mairie, Allemagne-en-Provence
- . S.Poisson, adjoint, Régusse

### Des Verdoniens :

- . M.Dabouste, habitant, retraité, Riez
- . S.Matheron, St Martinois, bouliste
- . M.Fierobe, St Martinoise, retraitée
- . J.P.Codretto, artisan, Comps
- . S.Laval, restaurateur, Trigance

*Dans le domaine foncier/immobilier :*

R.Vibrac, Office notarial de Riez  
G.Geniaux et C.Napoléone, économistes, INRA Avignon  
M.Jauri, agence immobilière Orpi Vinon

*Dans le domaine social :*

M. Deneux, délégué régional de la fédération des centres sociaux  
J.-L. Billand, directeur adjoint de l'action sociale au Conseil Général 04  
E.Pesenti, responsable du CMS de St-André-les-Alpes  
M.Brovelli, ancienne chef du service insertion (RSA) au Conseil Général 04  
G.Lafond, directrice du CIDFF 04 (Centre d'informations sur le droit des femmes et la famille)  
C.Toulalian, chargée de mission DROS PACA  
M.Fracès, UTS (Unité Territoriale Sociale) de Draguignan  
S.Adam, commission économie et sociale de la Fédération nationale des PNR

*A compléter :*

*MSA 04/84 et MSA 83*

*Pact Arim (sur la thématique notamment de la précarité énergétique)*

*UTS de Draguignan et de Brignoles*